

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

DEPARTEMENT SCIENCES SOCIALES,
AGRICULTURE ET ALIMENTATION,
ESPACE ET ENVIRONNEMENT

SCHEMA STRATEGIQUE 2004-2007



Institut National de la Recherche Agronomique

**Département Sciences Sociales, Agriculture et Alimentation, Environnement et Espace
(SAE2)**

Schéma stratégique 2004-2007

Novembre 2004

Remerciements

Un schéma stratégique de département est naturellement le fruit d'un travail collectif. Que soient ici remerciés tous les personnels du département, notamment les animateurs de champs thématiques et les membres des deux conseils, pour leurs contributions au présent document.

A Rennes, Dijon et Toulouse, le 12 novembre 2004, Hervé Guyomard, Bertrand Schmitt et Alban Thomas

Structure du document

A. Les grandes orientations scientifiques	<i>page 3</i>
1. Contexte scientifique et socio-économique	
2. Missions, champ d'activité et orientations	
3. Environnement scientifique et place comparative	
4. Champs thématiques et programmes	
5. Evolutions principales à mettre en œuvre	
6. Disciplines, compétences et métiers	
B. Lignes directrices en matière d'organisation et de partenariat	<i>page 21</i>
1. Evolution du dispositif de recherche	
2. Besoin d'expérimentation, d'observation et de conservation ; outils et équipements collectifs	
3. Partenariat	
4. Contribution à l'analyse et à l'expertise	
Annexe 1. Les 3 champs thématiques et les 21 programmes	<i>page 26</i>
CT1. Consommation, distribution et transformation	
CT2. Production et marchés	
CT3. Environnement, espace et société	
Annexe 2. Le dispositif de recherche.	<i>page 35</i>
Annexe 3. Evaluation du département SAE2. Mesures envisagées par ce dernier suite aux recommandations de la commission d'évaluation. Texte présenté au conseil scientifique de l'INRA en juin 2004	<i>page 44</i>

A

LES GRANDES ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES

1. Contexte scientifique et socio-économique

Les avancées disciplinaires en sciences sociales se sont accompagnées d'un mouvement important de diversification. Dans le cas de l'économie par exemple, coexistent toujours différents courants (néo-classique, néo-institutionnaliste, conventionnaliste, évolutionniste, régulationniste, etc.) qui, bien que n'étant pas irréductibles dans la définition de leur champ d'étude, continuent à diverger dans leurs approches. A ces courants se superposent de grands champs d'investigation qui tendent à développer une autonomie propre comme, par exemple, l'économie industrielle, l'économie publique, l'économie internationale, l'économie géographique, etc. A partir d'objets d'étude, liés très souvent à une demande sociale particulière, émergent également des sous-disciplines spécifiques, et l'on parle à présent d'économie de la santé, de l'environnement, du travail, etc. Le traitement des données économiques a donné lieu par ailleurs au développement d'une branche spécifique de la statistique, l'économétrie.

Un constat similaire peut être fait pour la sociologie, deuxième discipline du département en termes d'effectifs, plus généralement pour la quasi-totalité des sciences humaines et sociales (pour ce qui concerne le département, la gestion, l'histoire et via les unités associées de juristes, le droit). Ici aussi, des champs d'investigation associés à des objets d'étude spécifiques ont vu le jour, parfois en relation avec d'autres disciplines des sciences sociales (économie du droit, nouvelle économie politique, histoire économique, etc.).

En outre, comme les autres disciplines, les sciences sociales se sont internationalisées. Cette tendance a été effective dans les conditions de production et de valorisation, à travers les revues et les colloques scientifiques, mais également dans l'utilisation, des organismes tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) exigeant par exemple l'intégration des sciences sociales dans les panels de règlement des différends entre Etats membres.

Lors de la création du département d'Economie et de sociologie rurales (ESR), les recherches étaient essentiellement centrées sur l'économie de la production appliquée aux exploitations agricoles et aux systèmes de production agricole. Il s'agissait alors de mettre à contribution les économistes dans le processus de modernisation de l'agriculture française et de mise en place de systèmes de production plus performants. Compte tenu des réformes successives de la Politique agricole commune (PAC) et des négociations internationales agricoles, une très forte demande sociale émanant aussi bien des pouvoirs publics français et européens (Commission européenne) que des organisations agricoles professionnelles a conduit à étendre les recherches au fonctionnement des marchés, à l'analyse des politiques agricoles et de leurs réformes. Sur le plan scientifique, l'objectif était de dépasser le stade de l'exploitation agricole en intégrant les dimensions de marchés, d'économie publique et d'économie internationale. De façon simplifiée, le champ thématique 2 du présent schéma (production et marchés) s'inscrit dans la perspective brièvement décrite ci-dessus, perspective qu'il convient aujourd'hui d'élargir encore en intégrant les aspects non marchands (notamment les aspects environnementaux et territoriaux).

Les missions du département se sont élargies tout comme celles de l'institut. Les questions relatives à l'alimentation, aux comportements de consommation alimentaire et à l'organisation des filières agro-alimentaires, etc. se sont développées en profitant d'avancées disciplinaires significatives (économie et sociologie de la consommation, économie et gestion industrielles) et d'une demande sociale croissante. Ces questions sont abordées dans le champ thématique 1 du département (consommation, distribution et transformation) avec l'objectif, notamment, de mieux (bien) articuler recherches sur la consommation alimentaire et recherches sur la distribution et la transformation des produits agricoles et agro-alimentaires. Les autres extensions concernent l'environnement et les ressources naturelles, l'espace et le développement rural, et plus récemment les relations entre la science et la société. Ces recherches sont regroupées au sein du champ thématique 3 du département (environnement, espace et société).

La largeur du spectre des travaux conduit à ce qu'un très grand nombre de disciplines des sciences sociales puisse être mobilisé pour éclairer les questions de recherche qui se posent et répondre aux sollicitations des partenaires de la demande sociale. Ceci implique un grand nombre de communautés scientifiques de référence dans lesquelles les chercheurs doivent s'insérer pour la validation des connaissances produites. Pour ce qui est de la politique du département, ceci exige un investissement dans des directions diverses, aussi bien en termes de disciplines que de domaines d'application, tout en évitant le risque d'un trop grand éparpillement disciplinaire et/ou thématique. La définition au sein de chaque unité de collectifs disciplinaires d'une taille critique suffisante et ayant un nombre limité de thématiques communes de recherches vise à limiter ce risque d'éparpillement, voire d'isolement. Ce risque doit aussi être réduit par la constitution de réseaux inter-unités. En outre, la constitution de collectifs d'une taille suffisante doit permettre le développement d'approches transversales en lien avec les autres départements de recherche de l'institut de sorte que ces recherches transversales et pluridisciplinaires ne soient pas, ce qui est encore très (trop) souvent le cas aujourd'hui, le fruit d'initiatives et/ou de réponses individuelles, mais l'engagement d'un collectif. Enfin, et il ne faut pas le cacher, sauf à imaginer une très forte croissance des effectifs du département (hypothèse peu réaliste), le département ne peut pas répondre à l'ensemble des questions potentielles de recherche et des demandes sociales. En d'autres termes, des priorités doivent être définies et tel est l'objet, notamment, du présent schéma.

On terminera cette présentation du contexte scientifique et socio-économique en soulignant l'intérêt pour le département à associer différentes disciplines des sciences sociales pour éclairer les questions complexes qu'il se pose et qui se posent à lui. En d'autres termes, tout autant que la collaboration avec les disciplines biotechniques, il s'agit aussi de développer les analyses d'une même question via des approches relevant des diverses disciplines des sciences sociales.

2. Missions, champ d'activité et orientations

Objectifs des travaux

Dans les domaines identifiés ci-dessous, le département a pour missions de décrire les modes d'organisation du monde économique et social, de produire les cadres analytiques permettant

de les comprendre et de fournir les instruments conceptuels et opérationnels permettant d'éclairer les décisions des acteurs privés et publics. Ses travaux contribuent à fonder scientifiquement les réflexions sur les rapports des citoyens au monde agricole, agroalimentaire et rural, à la sécurité alimentaire et aux problèmes environnementaux et territoriaux, et à faciliter la mobilisation d'arguments scientifiques des disciplines économiques et sociales dans le cadre de la définition et de l'évaluation des politiques publiques, des négociations internationales, des relations entre acteurs et des débats publics.

Domaines de recherche

Les domaines de recherche du département sont la consommation, la distribution et la transformation des produits agricoles et agro-alimentaires, ainsi que des produits du bois ; la production, les marchés et les échanges agricoles et agroalimentaires ; l'environnement et les ressources naturelles ; l'espace et le développement des territoires ruraux ; les innovations et les relations science - société dans les champs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement.

Mission spécifique

Dans le cadre d'un ensemble varié de dispositifs et de démarches de collaboration, le département veille à la prise en compte au sein de ses propres travaux du progrès des connaissances dans le champ des sciences biotechniques et, symétriquement, à la prise en compte des enjeux économiques et sociaux dans l'orientation des travaux des autres départements de recherche de l'institut.

Explicitation des missions, du champ d'activité et des orientations

Les missions du département, son champ d'activité et ses orientations de recherche trouvent leur justification dans l'évolution du contexte scientifique des disciplines des sciences sociales, de l'environnement socio-économique et des priorités de l'institut. De manière simplifiée, missions, champ et orientations recouvrent le tripode « alimentation, agriculture et alimentation » de l'institut. On raisonnera ci-dessous en distinguant les trois champs thématiques (CT) du département (cf. sous-section A.4 ci-dessous).

Champ thématique 1 (consommation, distribution et transformation)

Le CT1 du département regroupe les recherches qui, de manière générale, visent à comprendre les mécanismes économiques et sociaux de consommation alimentaire et d'élaboration des aliments. Il traite d'abord de l'évolution des goûts et des pratiques de consommation alimentaire en France, plus généralement dans les pays développés. Dans un souci de mieux comprendre comment les comportements de consommation jouent sur les stratégies privées et publiques dans le domaine de la distribution et de la transformation des produits agricoles et agro-alimentaires, et inversement, recherches sur la consommation et recherches sur la distribution et la transformation des produits sont regroupées au sein de ce même champ thématique. Une attention croissante sera portée aux questions relatives aux risques alimentaires, à la sécurité et à la qualité des produits.

Plus précisément, les pistes de recherche prioritaires qu'il convient d'explorer et/ou de développer peuvent être résumées de la façon suivante :

- (i) Ouvrir la boîte noire de la formation des préférences des consommateurs (goûts, pratiques, etc.) ;
- (ii) Identifier et évaluer les stratégies privées (marques de distributeurs par exemple) et collectives (appellations d'origine par exemple) des acteurs de la distribution et de la transformation ;
- (iii) Analyser les impacts des politiques publiques sur les comportements de consommation et les stratégies du monde de la distribution et de la transformation ;
- (iv) Etudier les incidences (des perceptions) des risques alimentaires sur les comportements de consommation, de distribution et de transformation, dans le cadre de la montée en puissance des préoccupations en matière de santé publique et des relations nutrition - santé.

Champ thématique 2 (production et marchés)

Le CT2 est centré sur les activités de production agricole et d'échanges de produits agricoles. Il privilégie l'Union européenne (UE) et la PAC, dans le contexte international de la mondialisation des échanges et de la libéralisation des politiques agricoles. La PAC a beaucoup évolué depuis une quinzaine d'années, sous l'influence jointe de plusieurs facteurs : inefficacité et coût budgétaire de la politique de soutien des prix de marché dans une situation d'exportateur net de produits agricoles et agro-alimentaires de zone tempérée, impact négatif sur l'environnement et les ressources naturelles de la politique de soutien des prix, élargissement de l'UE à de nouveaux Etats membres, négociations agricoles multilatérales à l'OMC, « nouvelles » attentes de la société en matière d'environnement, de qualité et de sécurité des produits, etc. L'évolution de la PAC n'est pas terminée et le département continuera à étudier son évolution, aussi bien sur un plan positif que sur un plan normatif. Une attention plus importante que par le passé sera portée aux effets sur les structures, aux impacts non strictement marchands sur l'environnement et les territoires (en liaison avec le CT3, cf. infra) et aux conséquences pour les Pays en développement (PED).

Ce champ peut être divisé en deux sous-champs, le premier relatif au fonctionnement, à l'adaptation et à l'évolution des exploitations agricoles françaises et européennes, le second relatif au fonctionnement et à l'évolution des marchés français, européens et internationaux de produits agricoles et alimentaires.

Quatre orientations de recherche seront privilégiées, à savoir :

- (i) Le métier et le statut d'agriculteur ;
- (ii) Les réformes des politiques agricoles, de la PAC en particulier, dans les dimensions marchandes (prix, offres, demandes, revenus, etc.), non marchandes (environnement et occupation de l'espace) et structurelles (nombre d'agriculteurs, dimension des exploitations, etc.) ;

- (iii) La légitimité des soutiens publics aux agriculteurs (objectifs et instruments) ;
- (iv) La prise en compte des aspects relatifs aux risques et aux dynamiques (de changements, d'adaptations, etc.).

Champ thématique 3 (environnement, espace et société)

Le CT3 vise à répondre aux préoccupations croissantes de la société relatives aux milieux, aux espaces et aux relations entre la société, la science et les techniques. Les recherches portent sur les interactions entre les activités, les milieux et les espaces, relations analysées selon une triple perspective : une optique de croissance durable dans le cas des recherches sur l'environnement et les ressources naturelles, une optique territoriale dans le cas des recherches sur les espaces ruraux, et une optique citoyenne dans le cas des recherches sur les transformations des rapports au vivant, la science et la démocratie.

Les principales orientations de recherche concernent :

- (i) Pour ce qui est de l'environnement, les comportements des acteurs et les politiques publiques, notamment dans le cadre de programmes visant à coupler modèles économiques et modèles biophysiques ;
- (ii) Pour ce qui est de l'espace, la localisation et la mobilité des individus et des activités, y compris les activités agricoles, et les politiques publiques de développement rural et territorial ;
- (iii) Pour ce qui est des relations science - société, l'analyse des risques collectifs.

3. Environnement scientifique et place comparative

Afin de situer les recherches du département dans leur environnement scientifique, nous les déclinons par discipline (économie, sociologie, autres disciplines) et à l'intérieur de chaque discipline, par échelle géographique (niveau national, européen et international).

Economie

L'économie est, de loin, la première discipline du département en termes d'effectifs (80 % environ). Au sein de cet ensemble, la micro-économie (néoclassique) occupe la première place et se décline en différentes sous-disciplines, essentiellement en fonction des domaines d'application : économie de la consommation, économie industrielle, économie de l'innovation et économie de la propriété intellectuelle, économie de la production, économie internationale, économie de l'environnement, économie spatiale et régionale, économie du travail, économie publique, etc. Les courants hétérodoxes sont également représentés, notamment ceux relevant de l'économie institutionnelle et de l'économie des conventions. De fait, le département est le premier collectif de recherche français en économie sur l'ensemble des domaines d'application qui sont les siens (consommation alimentaire, distribution et

transformation de produits agro-alimentaires, productions et échanges agricoles, environnement, espace et développement rural). Sur l'ensemble de ces domaines, il est également l'un des premiers collectifs en économie au niveau européen.

A l'échelle nationale

Compte tenu des effectifs, la présence du département dans les associations et les revues spécialisées relevant des domaines d'application qui sont les siens est naturellement importante et active. Ceci se traduit en premier lieu au niveau de la SFER (Société française d'économie rurale) et de sa revue, Economie rurale (ER), où le département joue un rôle essentiel en termes d'organisation de colloques, de participation active à ces derniers (présentation des résultats de recherches) et de contributions écrites à la revue. A ce propos, le département travaille à ce que la SFER reste une association scientifique, ouverte sur l'international de façon à ne pas succomber à la tentation du repli sur le pré carré hexagonal, dans une attitude de défense d'une quelconque « exception française » vis-à-vis du reste du monde. L'insertion spécialisée du département passe également par les Unités mixtes de recherche (UMR), par exemple en économie de l'environnement, la participation à plusieurs Groupements de recherche (GDR) ou Groupements d'intérêt scientifique (GIS).

L'insertion du département dans la communauté française généraliste des économistes français est aujourd'hui effective, via les associations (AFSE - Association française de science économique, JMA - Journées de micro-économie appliquée, etc.) et/ou les contributions aux revues (Annales d'économie et de statistique, Economie et prévision, Revue économique, Revue d'économie politique, etc.). Cette insertion est néanmoins inégale selon les unités et les individus (pour plus de détails, on se reportera au rapport d'évaluation du département de 2003).

Aux échelles européenne et internationale

L'insertion dans les communautés européennes et internationales disciplinaires finalisées sur les objets de recherche du département est bonne, en outre en augmentation depuis maintenant près de quinze années. En pratique, on peut caractériser cette insertion spécialisée de la façon suivante :

- Insertion effective et active au niveau européen via, notamment, l'Association européenne d'économie agricole (EAAE selon l'acronyme anglais) ou l'Association européenne d'économie de l'environnement et des ressources (EAERE selon l'acronyme anglais) ; on retiendra notamment, outre l'organisation régulière de séminaires et la participation aux séminaires organisés sous l'égide de ces deux associations, l'importance des articles signés ou co-signés par des chercheurs du département dans les revues de ces deux associations, European review of agricultural economics (ERAE) et Environmental and resource economics (ERE).

- Insertion effective et active au niveau européen au travers, également, de la participation et de la coordination de programmes européens (dans le cadre des différentes vagues des Programmes cadre de recherche et de développement - PCRD).

- Insertion plus limitée, mais en croissance, au niveau mondial via, par exemple, la participation aux conférences de l'Association américaine d'économie agricole (AAAE selon l'acronyme anglais) ou de l'Association internationale de science régionale (RSAI selon l'acronyme anglais), le nombre d'articles publiés dans l'American journal of agricultural economics (AJAE), etc.

L'insertion européenne et internationale du département passe également par des échanges croisés de chercheurs avec des universités et des centres de recherche européens et nord-américains spécialisés sur les objets de recherche du département. La participation et la coordination de programmes européens contribuent fortement à la croissance de ces échanges. La procédure d'accueil de chercheurs étrangers mise en place au niveau de l'institut est également un outil efficace dans cette perspective. On regrettera seulement le nombre encore trop faible d'invitations rémunérées dont bénéficient les chercheurs du département.

L'insertion du département dans les communautés scientifiques européennes et internationales des économistes généralistes est plus modeste et surtout le fait d'un nombre (trop) faible d'unités et/ou de chercheurs. Cette modestie ne doit pas surprendre compte tenu du caractère finalisé des recherches menées dans le département. C'est néanmoins un point qu'il convient d'améliorer, notamment pour les plus jeunes chercheurs du département.

Sociologie

La structuration de la sociologie dans le département est en phase de consolidation, autour de quatre thématiques (consommation, agriculture et environnement, appartenances territoriales, risques collectifs et relations entre la science et la société) et de quatre collectifs regroupés au sein des unités CORELA à Ivry-sur-Seine, MONA à Ivry-sur-Seine, CESAER à Dijon et TSV à Ivry-sur-Seine. Cette structuration s'appuie sur les conclusions du rapport interne au département sur la sociologie (2002) dans le cadre de la mission éponyme. Cette mission avait pour objectif premier d'identifier un nombre limité de thématiques prioritaires de recherche en sociologie qu'il convenait de développer, notamment dans le cadre du présent schéma stratégique. A la suite de cette mission, s'est en outre mise en place une animation disciplinaire en sociologie (organisation de séminaires bi-annuels), d'abord réservée aux sociologues du département, aujourd'hui ouverte aux sociologues du département SAD, demain qui pourrait être ouverte aux sociologues d'autres organismes intéressés par les thèmes de recherche du département.

L'insertion des sociologues du département dans les communautés scientifiques nationales disciplinaires, finalisées et généralistes, est réelle. On citera notamment la participation active au sein des réseaux et des animations constitués autour des écoles normales supérieures (site de Jourdan et ENS Cachan), de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), de l'Association française de sociologie (AFS) ou du GIS sur les risques collectifs et les situations de crise.

L'insertion des sociologues du département est nettement plus faible aux échelles européenne et internationale, reflétant sur ce point la situation de la communauté française des sociologues. Cette faiblesse s'explique d'abord par le fait que les communautés européennes et internationales de sociologues, finalisées et généralistes, sont aujourd'hui encore très (trop) peu développées. On formulera ici le vœu que les sociologues du département jouent un rôle moteur dans la structuration de l'espace européen de la recherche en sociologie, notamment

via l'Association européenne de sociologie rurale. De façon positive, on notera ici les premiers accueils de longue durée de sociologues étrangers dans le département et, réciproquement, les premiers séjours de longue durée à l'étranger de sociologues des unités du département.

Enfin, tout comme pour l'économie, on soulignera l'hétérogénéité de l'insertion dans les communautés scientifiques des pairs selon les unités et les individus.

Autres disciplines

Trois autres disciplines sont présentes dans le département, i.e., le droit (via les deux unités associées de juristes), la gestion et l'histoire. Pour ce qui est de la gestion, l'insertion scientifique ne pose pas de problèmes dans la mesure où les courants présents dans le département relèvent, pour l'essentiel, de l'organisation industrielle avec des cadres analytiques et des outils proches de ceux utilisés par les économistes. Pour ce qui est de l'histoire, l'insertion dans les communautés scientifiques des pairs s'effectue sur une base individuelle. Le nombre limité d'historiens dans le département (quelques unités), sur des thématiques différentes et localisés dans plusieurs unités, fait qu'il n'y a pas, aujourd'hui, d'animation scientifique en histoire à l'intérieur du département, à la différence de ce qui est fait en économie et en sociologie.

4. Champs thématiques et programmes

Pour le présent schéma stratégique, le département propose une structuration des recherches en 3 champs thématiques déclinés en 21 programmes prioritaires. Ces derniers sont résumés dans le tableau 1 et détaillés dans l'annexe 1 en précisant (i) les enjeux socio-économiques, (ii) les intérêts scientifiques et (iii) les unités positionnées sur ces thèmes.

Tableau 1. Les 3 champs thématiques et les 21 programmes prioritaires de recherche

CT1. Consommation, distribution et transformation

- P11. Formation et évolution des goûts et des pratiques alimentaires
- P12. Modélisation économique de la demande alimentaire
- P13. Risques alimentaires
- P14. Qualité et sécurité des produits agroalimentaires
- P15. Pouvoirs de marché et partage des marges au sein des filières agroalimentaires
- P16. Rôle de la distribution alimentaire
- P17. Modélisation économique des filières agroalimentaires
- P18. Organisation industrielle des sciences du vivant

CT2. Production et marchés

- P21. Statut et métier d'agriculteur
- P22. Structures agricoles : transmission, installation, investissements
- P23. Travail, pluriactivité et revenus agricoles
- P24. Adaptation des exploitations agricoles aux changements
- P25. PAC et réformes des organisations communes de marché
- P26. Unions douanières, accords régionaux et accords multilatéraux

CT3. Environnement, espace et société

- P31. Impact des activités sur l'environnement et les ressources naturelles
 - P32. Gestion et évaluation des ressources naturelles
 - P33. Environnement, ressources naturelles et politiques publiques
 - P34. Mobilité des individus et occupation de l'espace
 - P35. Localisation des activités et des emplois et aménagement de l'espace
 - P36. Développement des territoires ruraux et politiques publiques
 - P37. Science, innovations et risques collectifs
-

5. Evolutions principales à mettre en œuvre

Les évolutions principales à mettre en œuvre sont présentées en commençant par celles qui relèvent des trois champs thématiques, en poursuivant par des évolutions transversales à cette structuration et en terminant par différents dossiers d'ampleur variable qui seront instruits pendant la période d'application du présent schéma stratégique.

CT1. Consommation, distribution et transformation

Via le regroupement dans un même CT des recherches sur la consommation alimentaire d'une part, des recherches sur la distribution et la transformation des produits agricoles et agro-alimentaires d'autre part, il s'agit d'abord de développer des programmes de recherche communs de façon à intégrer dans les travaux sur la consommation alimentaire les stratégies des acteurs de la distribution et de la transformation, notamment en matière de différenciation des produits, et inversement. L'effort doit porter sur la construction de programmes communs de recherche dans cette perspective, essentiellement sur la base des compétences présentes aujourd'hui.

Relativement à aujourd'hui, un plus gros effort de recherche sera fait :

- en matière de compréhension de la formation des goûts et des pratiques de consommation alimentaire selon une approche pluridisciplinaire associant économistes, historiens, sociologues ainsi que d'autres disciplines des sciences sociales,
- en matière de modélisation de la demande alimentaire par l'explication du processus de construction des fonctions de préférence des consommateurs,
- en matière de prise en compte des risques alimentaires, aussi bien au niveau des comportements de consommation que des stratégies privées des acteurs et des politiques publiques de prévention et/ou de gestion des risques (avec des liens à développer avec l'unité Met@risk),
- en matière de stratégies et de politiques de sécurisation et de qualité des produits, notamment dans la perspective d'analyser la complémentarité / substituabilité des comportements privés, des actions collectives et des politiques publiques,
- en matière d'organisation des filières agro-alimentaires en fonction, notamment, des caractéristiques des produits et des comportements de consommation de ces derniers,
- en matière d'organisation de l'amont de l'agriculture, notamment pour le secteur des biotechnologies.

Plusieurs de ces recherches ont vocation à s'inscrire dans le programme fédérateur Alimentation de l'institut. On pense notamment aux recherches relatives à la qualité des produits, à leur signalisation (qu'il s'agisse de signes privés ou de signes collectifs) et à leur acceptabilité par les consommateurs finaux (détermination des consentements à payer pour des produits de plus haute qualité), recherches qui doivent être menées en collaboration avec des disciplines biotechniques sur l'élaboration des produits.

Enfin, un effort important doit porter sur la visibilité des recherches menées au sein du département sur la consommation, la distribution et la transformation des produits agricoles et agro-alimentaires, notamment dans une perspective d'information des autres départements de recherche de l'institut et/ou de nos partenaires de la demande sociale. On pense en particulier à des opérations de transfert visant, sur la base des résultats des recherches, à éclairer les évolutions de la consommation alimentaire et celles du complexe agro-alimentaire (en France et dans l'Union européenne plus spécifiquement).

CT2. Production et marchés

Il s'agit d'abord de réinvestir des questions, sur une base théorique renouvelée, qui autrefois faisaient l'objet de recherches importantes dans le département mais qui, peu à peu, ont été abandonnées : statut et métier d'agriculteur (droit et sociologie), structures agricoles (transmission des exploitations et installation en agriculture, investissements agricoles, travail agricole sur l'exploitation et hors de celle-ci, marchés de la terre, etc.), localisation des productions agricoles, etc. A cette fin, il sera nécessaire de réorienter certaines compétences actuellement présentes dans le département et d'acquérir de nouvelles compétences, notamment en sociologie de l'agriculture et en économie et économétrie de la production agricole.

Il s'agit ensuite de compléter les programmes de recherche actuels sur les impacts des réformes des politiques agricoles, impacts pour l'essentiel limités aux effets marchands (offres, demandes, échanges, prix, revenus), par la prise en compte des effets structurels (nombre et dimension des exploitations) et des effets non marchands, environnementaux et territoriaux notamment. Les compétences existent, à condition que les départs soient compensés. Un renforcement aidera à cette évolution visant à associer analyses des effets marchands, structurels et non marchands. Ce programme de recherche doit aussi pouvoir mobiliser des chercheurs actuellement positionnés sur le CT3, notamment en matière d'impacts environnementaux des pratiques et des politiques ou de conséquences territoriales. Il a pour vocation de s'inscrire dans le programme fédérateur Agriculture et développement durable (ADD) de l'institut. Terminons ici par deux remarques. D'une part, la nécessaire mise en cohérence des différentes recherches en cours sur la modélisation des échanges de produits agricoles et agro-alimentaires. D'autre part, la nécessaire extension des analyses, au-delà des politiques agricoles, à d'autres politiques publiques relatives à l'alimentation, à l'environnement et/ou au développement rural.

Les autres évolutions à engager concernent :

- pour ce qui est de l'adaptation des exploitations, la prise en compte des innovations et des changements de pratiques et de techniques, ici aussi en liaison avec des disciplines techniques de l'institut (agronomie et zootechnie) et dans la perspective du programme fédérateur ADD,
- pour ce qui est de l'économie internationale agricole, la prise en compte des conséquences des pratiques et des politiques des pays développés, de l'Union européenne en particulier, sur les PED.

CT3. Environnement, espace et société

Pour ce qui est des recherches relatives aux interactions entre les activités, les ressources et les milieux, deux évolutions prioritaires seront poursuivies, essentiellement sur la base des compétences existantes et d'une compensation des départs :

- D'une part, la poursuite du programme de recherche sur le couplage de modèles économiques et de modèles biophysiques. Il s'agit d'abord d'assurer une plus grande cohérence des recherches actuelles menées dans diverses unités et sur différents objets (irrigation, pollutions d'origine azotée, gaz à effet de serre). Il s'agit ensuite de franchir un palier de façon à ce que les modèles couplés ainsi développés soient de véritables outils d'aide à la décision, privée et/ou publique. Ici aussi, la collaboration avec les disciplines techniques (agronomie, bioclimatologie, etc.) est nécessaire et l'inscription dans le programme fédérateur ADD recherchée.
- D'autre part, le développement de recherches sur les négociations entre acteurs et les conflits d'usage (notamment pour la ressource en eau), en associant recherches en économie, en droit et en sociologie et avec un souci d'application à des cas concrets dans une perspective d'aide à la décision.

Pour ce qui est du programme relatif aux interactions entre les activités, les individus et l'espace, deux priorités de recherche peuvent être définies, la première sur la localisation des productions agricoles et leur répartition sur le territoire (en liaison avec les recherches du CT2), la deuxième sur les analyses normatives et positives des politiques publiques de développement rural et d'aménagement du territoire. Pour l'essentiel, ces deux priorités doivent pouvoir être instruites sur la base des compétences actuellement présentes dans le département et par des réorientations. On mentionnera également la nécessité de prolonger les recherches sur cette thématique des activités, des individus et de l'espace par un éclairage en termes de pauvreté, d'équité et de justice, notamment sous la forme d'analyses des impacts des politiques publiques sur ces caractéristiques.

Le programme de recherche sur les relations entre la science, les innovations et la société sera développé en visant surtout à une plus grande confrontation entre économistes, juristes et sociologues qui aujourd'hui abordent cette question générale avec les cadres théoriques de leurs disciplines respectives mais sans réelle mise en commun des apports, des convergences et des divergences.

Par construction, une large part des recherches du CT3 doit pouvoir s'inscrire dans le programme fédérateur ADD de l'institut.

Transversalités¹

La structuration du département en trois champs thématiques ne doit pas occulter le fait, comme cela a été souligné par la commission d'évaluation du département (décembre 2003),

¹ Les transversalités inter départements ne sont pas présentées sous un item spécifique dans la mesure où elles ont été précisées lors des évolutions à mettre en œuvre à l'intérieur de chaque CT. Insistons néanmoins sur l'inscription de plusieurs recherches des 3 CT dans deux des trois programmes fédérateurs de l'institut, Alimentation et ADD. Mentionnons également le travail en cours visant à accroître la cohérence des programmes des deux départements SAD et SAE2, dans une double perspective : optimisation des synergies et optimisation des différences.

que plusieurs questions de recherche traversent ces trois champs et nécessitent un effort d'organisation et d'animation particulier de façon à exploiter les synergies et favoriser les collaborations. Dans l'ensemble des possibles, compte tenu des enjeux socio-économiques et des intérêts scientifiques, on privilégiera la question des risques d'une part, l'analyse et l'évaluation des politiques publiques d'autre part.

- Sur la question des risques, il s'agit surtout de mettre en cohérence les différentes recherches menées sur ce thème général mais dans des domaines d'application divers (risques sanitaires en consommation alimentaire, risques naturels, de production et de prix en production agricole, risques environnementaux, etc.). On cherchera, via une animation spécifique, à assurer une connaissance commune des programmes de recherches des uns et des autres, à favoriser le traitement d'un même objet selon différentes approches disciplinaires (économie, droit et sociologie), à exploiter les avancées théoriques obtenues dans un domaine donné pour mise en œuvre dans un autre champ (on pense ici surtout aux aspects méthodologiques relatives à la prise en compte du risque, des comportements en univers risqué et des politiques publiques en matière de gestion et/ou de prévention des risques) et enfin, à assurer le transfert et la vulgarisation des résultats des recherches.
- Sur la question de l'analyse et de l'évaluation des politiques publiques, une réflexion est actuellement en cours au sein du département, pour des propositions concrètes à la fin de l'année civile 2005. Il s'agit notamment de réfléchir à l'opportunité de créer une « structure intermédiaire d'évaluation des politiques publiques ». Cette structure aurait un double objectif, méthodologique dans un contexte d'avancées théoriques nombreuses sur la problématique générale de l'évaluation, et appliqué en fédérant les travaux du département sur les politiques publiques dans leurs relations avec la consommation, l'agriculture, l'environnement et le territoire. Cette structure ne peut pas être imaginée indépendamment d'une part des autres départements de recherche de l'institut et des disciplines qu'ils représentent, d'autre part des autres institutions en sciences sociales qui s'intéressent aussi aux questions d'analyse et d'évaluation des politiques publiques. Un premier groupe de travail ayant pour objectif d'évaluer les conséquences structurelles de la réforme de la PAC a été mis en place de façon à tester, en particulier, l'opérationnalité de la structure intermédiaire envisagée.

Disciplines

Sociologie. Pour l'essentiel, il s'agit de pérenniser la structuration de la sociologie en quatre collectifs (unités CORELA, CESAER, MONA et TSV) sur quatre thématiques (consommation alimentaire, agriculture et environnement, appartenances territoriales, relations entre la science et la société). Cette pérennisation nécessitera un renforcement interne de façon à former des collectifs d'une taille critique suffisante et/ou à acquérir des compétences additionnelles, notamment en sociologie de l'agriculture appliquée au statut et aux métiers des agriculteurs (thématique à investir en liaison avec les problématiques relatives à l'environnement et/ou aux territoires). Cette pérennisation doit aussi être assurée par un développement externe, notamment sous la forme d'associations ou d'unités mixtes avec des partenaires crédibles, reconnus au plan international et ayant des objets de recherche communs.

Gestion. Les effectifs de gestionnaires sont peu nombreux (environ 5 %). Pour une large part, ils sont aujourd'hui positionnés sur le CT1 (plus précisément sur les aspects relevant de la transformation et de la distribution des produits) et dans une posture de recherche mobilisant des cadres d'analyse et des outils proches des économistes également situés sur ce champ thématique. C'est dans le même esprit que le département visera à compléter son dispositif en économie de la production appliquées aux exploitations agricoles par des compétences en gestion des exploitations agricoles selon une approche mobilisant des cadres théoriques et des outils, notamment en recherche opérationnelle, similaires à ceux des économistes. En d'autres termes, il s'agit d'associer économistes et gestionnaires dans les unités / équipes spécialisées en organisation industrielle appliquée aux exploitations agricoles, aux filières agricoles et agro-alimentaires, à la transformation et à la distribution des produits.

Histoire. Le dossier de l'histoire, plus spécifiquement de la place de l'histoire dans le département et de l'inscription des recherches en histoire dans le présent schéma stratégique, nécessite une instruction particulière. La question sera traitée au cours de l'année 2005, en commençant par l'organisation, au premier semestre de l'année prochaine, d'une réunion du Conseil scientifique du département (CSD). Les historiens sont peu nombreux (environ 4 % des effectifs), en outre éclatés dans plusieurs unités et sur des objets différents. Il s'agit alors de travailler à la contribution des historiens aux missions et aux objectifs de recherche du département, à une hiérarchisation des priorités, à une animation scientifique disciplinaire en histoire au sein du département et à l'insertion des historiens du département dans la communauté scientifique des pairs (associations) dans un contexte où les possibilités de croissance interne ne peuvent être que très limitées.

Economie expérimentale. Cette branche de l'économie connaît un essor important depuis plusieurs années maintenant, notamment parce qu'elle est un outil puissant de validation empirique des prédictions théoriques. Le département dispose déjà de compétences et d'expériences réussies en ce domaine, notamment sur les thèmes de la consommation et de l'évaluation des biens non marchands. Il dispose également d'un accès aux équipements nécessaires, via des collaborations et/ou des associations au sein d'unités mixtes, et c'est à ce titre qu'il a décidé de soutenir financièrement le renouvellement de l'équipement d'économie expérimentale de l'UMR GAEL de Grenoble. En pratique, l'insertion de l'économie expérimentale sera prioritairement ciblée sur les thématiques de la consommation alimentaire et de l'évaluation des biens non marchands. Cette insertion devra d'abord se faire par renforcement externe (développement des associations et des collaborations). Elle pourra également donner lieu à un développement en interne, par recrutement et/ou réorientation, à condition que les compétences correspondantes satisfassent à deux critères, une insertion dans la communauté scientifique de l'économie expérimentale et une insertion dans le collectif des économistes des unités d'accueil.

Deux dossiers à instruire

On terminera cette présentation des évolutions à engager par deux dossiers complexes qui doivent être instruits sur la durée d'application du schéma stratégique.

- En premier lieu, le dossier du développement en interne d'une équipe spécifiquement positionnée en éthique économique et sociale. Il existe, au sein de l'unité TSV d'Ivry-sur-Seine, une équipe de petite taille (3 chercheurs) aujourd'hui située sur une thématique proche. Se pose le problème de son renouvellement dans le cadre du départ

de 2 de ces 3 chercheurs. On commencera par instruire ce dossier en posant spécifiquement la question de l'opportunité à maintenir une équipe en éthique économique et sociale à la commission d'évaluation de l'unité TSV (2005).

- En deuxième lieu, le dossier du développement et des grandes agricultures du monde. Ce dossier est très complexe, d'abord parce qu'il est clair qu'il ne peut pas être instruit en occultant les aspects institutionnels, notamment dans le cadre du partage des tâches et des responsabilités entre le Cirad et l'Inra. Le département a déjà travaillé à ce dossier, en particulier via l'organisation d'une réunion spécifique du CSD consacrée à l'économie du développement. A ce stade, on résumera la position du département sous la forme de trois points : (i) la non pertinence d'un abord de cette question par la seule entrée géographique, (ii) la prise en compte de cette question en commençant par l'analyse des conséquences pour les pays du Sud des pratiques et des politiques des pays du Nord (avec donc, intégration dans les programmes des unités principalement positionnées sur le CT2, plus spécifiquement en économie internationale), et (iii) l'instruction plus complète de ce dossier pour une proposition en termes d'objectifs, de programmes et de structures à mi-parcours du présent schéma stratégique.

6. Disciplines, compétences et métiers

Le département est aujourd'hui composé à 80 % d'économistes, 11 % de sociologues, 5 % de gestionnaires et 4 % d'historiens. Il dispose en outre de compétences en droit dans les deux unités associées de juristes, à Limoges et Nice. On a déjà (cf. sous-section A.5 ci-dessus) présenté les évolutions à mettre en œuvre pour la sociologie, la gestion et l'histoire. Pour ce qui est de l'économie, les départs à la retraite de nombreux scientifiques, chercheurs et ingénieurs, doivent être mis à profit pour renouveler (au sens d'enrichir) les compétences et opérer les réorientations nécessaires au service des missions et des priorités de recherche définies dans ce document (cf. sous-section A.4 ci-dessus).

Le tableau 2 présente, de façon synthétique, les évolutions des effectifs (chercheurs, ingénieurs et assistants scientifiques contractuels) répartis selon les trois champs thématiques.

- Au 1^{er} janvier 2004, le département compte 71 ETP (Equivalents temps plein) positionnés sur le CT1 (45,5 chercheurs, 23,5 ingénieurs et 2 assistants scientifiques contractuels), 53 ETP positionnés sur le CT2 (31 chercheurs, 20,5 ingénieurs et 1,5 assistants scientifiques contractuels), et 73 ETP positionnés sur le CT3 (51,5 chercheurs, 21 ingénieurs et 0,5 assistant scientifique contractuel).
- On notera d'abord que le département a perdu l'équivalent de 6 ETP sur la période de 5 ans allant de janvier 1999 à janvier 2004, perte inégalement répartie entre les 3 CT (moins 1 pour le CT1, moins 11 pour le CT2, mais plus 6 pour le CT3).
- On insistera ensuite sur l'importance des départs à la retraite à l'horizon 2007 dans les trois CT (sous l'hypothèse d'un départ à la retraite à 63 ans, moins 11 dans le CT1, moins 11 dans le CT2 et moins 8 dans le CT3, soit au total moins 30 ETP).²

² On soulignera en outre l'importance dans le département des départs pour des motifs autres que la retraite (environ la moitié des départs sur les quatre dernières années). Ces départs pour motifs autres ne sont pas comptabilisés ici en dépit de leur importance, quantitative et qualitative parce que très souvent il s'agit de très bons chercheurs dans la phase ascendante de production scientifique.

- Dans ce contexte, l'évolution souhaitée est d'arriver à un effectif de 205 ETP en 2007 avec relativement à aujourd'hui, stabilité des effectifs dans le CT3, légère augmentation dans le CT1 et forte croissance dans le CT2. On notera toutefois que la forte croissance souhaitée pour le CT2 relativement à aujourd'hui n'est qu'un rattrapage partiel relativement à 1999, en outre dans le contexte d'une diversification et d'un élargissement des objectifs relevant de ce champ thématique.
- Dans l'hypothèse où les recrutements seraient inférieurs aux souhaits, il importe néanmoins de conserver la répartition en pourcentages des effectifs (plus précisément des évolutions des effectifs) telle qu'elle ressort du tableau 2.

Tableau 2. Evolution souhaitée des effectifs (chercheurs, ingénieurs et assistants scientifiques contractuels) à l'horizon 2007 : répartition par champ thématique

	Effectif 2004 (1999)	Départs à la retraite 2007 (1)	Effectifs 2004 - départs	Effectif souhaité en 2007
CT1	71 (72)	11	60	72 (75) (2)
CT2	53 (64)	11	42	60
CT3	73 (67)	8	65	73
Total	197 (203)	30	167	205 (208) (2)

(1) sous l'hypothèse d'un départ à la retraite à 63 ans et donc sans prise en compte des départs pour motifs autres que la retraite. (2) avec développement en interne de l'économie expérimentale.

Le tableau 3 précise les évolutions souhaitées en termes d'effectifs, de disciplines, de compétences, de métiers et de thématiques, toujours en adoptant une présentation par champ thématique.

Tableau 3, panel a. Evolution souhaitée des effectifs (chercheurs, ingénieurs et assistants scientifiques contractuels) du CT1 à l'horizon 2007 : disciplines, compétences, métiers, thématiques

CT1 (consommation, distribution et transformation)

Effectif au 1^{er} janvier 2004 : 71.

Evolution des effectifs janvier 1999 / janvier 2004 : moins 1.

Départs naturels à l'horizon 2007 sous l'hypothèse « retraite à 63 ans » : moins 11.

Effectif souhaité (au 1^{er} janvier 2007) : 72 (plus 1 unité relativement à 2004) ; 75 avec le développement de l'économie expérimentale (plus 4 unités relativement à 2004).

Priorités :

- (i) Consommation (P11, P12 et P13) : sociologie des goûts et des pratiques alimentaires, sociologie et économie des risques alimentaires, économie et économétrie de la demande alimentaire, économie expérimentale des comportements de consommation alimentaire.
- (ii) Distribution et transformation (P14, P15, P16 et P17) : modélisation économique des relations verticales intégrant les aspects de demande finale, économie et économétrie des relations contractuelles, politique de la concurrence, ingénieurs « méthodes d'analyse des filières » intégrés dans les unités / équipes positionnées en organisation industrielle (économie et gestion).
- (iii) Organisation des sciences du vivant (P18) : économie de l'innovation et de la propriété intellectuelle (OGM, clonage, aspects internationaux).

Note : pour une explicitation des programmes prioritaires (P11-P18), se reporter au tableau 1.

Tableau 3, panel b. Evolution souhaitée des effectifs (chercheurs, ingénieurs et assistants scientifiques contractuels) du CT2 à l'horizon 2007 : disciplines, compétences, métiers, thématiques

CT2 (production et marchés)

Effectif au 1^{er} janvier 2004 : 53.

Evolution des effectifs janvier 1999 - janvier 2004 : moins 11.

Départs naturels à l'horizon 2007 sous l'hypothèse « retraite à 63 ans » : moins 11.

Effectif souhaité au 1^{er} janvier 2007 : 60 (augmentation de 7 unités relativement à 2004).

Priorités :

- (i) Exploitations agricoles (P21, P22, P23 et P24) : sociologie et agriculture (statut de l'agriculture et des agriculteurs, liens agriculture - environnement - espace, conflits d'usage et appartenances territoriales), économie et gestion de la production agricole et économie publique (risques et dynamiques, structures, aspects non marchands), économie du travail appliquée à l'agriculture (offre et demande de travail au sein des ménages agricoles, évolution du travail en agriculture : travail familial et salarié, pluriactivité, installations et retraites).
- (ii) Marchés et échanges (P25 et P26) : économie publique et économie internationale appliquée à l'agriculture (découplage, deuxième pilier, réformes des politiques et négociations internationales, aspects marchands et non marchands, impact sur les pays en développement), économie internationale appliquée à la localisation des productions, ingénieurs « modèles » intégrés dans les équipes positionnées en modélisation quantitative.

Note : pour une explicitation des programmes prioritaires (P21-P26), se reporter au tableau 1.

Tableau 3, panel c. Evolution souhaitée des effectifs (chercheurs, ingénieurs et assistants scientifiques contractuels) du CT3 à l'horizon 2007 : disciplines, compétences, métiers, thématiques

CT3 (environnement, espace et société)

Effectif au 1^{er} janvier 2004 : 73.

Evolution des effectifs 2000-2003 : plus 6.

Départs naturels à l'horizon 2007 sous l'hypothèse « retraite à 63 ans » : moins 8.

Effectif souhaité au 1^{er} janvier 2007 : 73 (stabilité relativement à 2004).

Priorités :

- (i) Environnement (P31, P32 et P33) : sociologie de l'environnement et des territoires (stratégies des acteurs et politiques publiques, conflits d'usage, etc.), économétrie appliquée à des problèmes environnementaux (gestion de l'eau, couplage de modèles économiques et biophysiques, évaluation des actifs naturels / biens non marchands), micro-économie du risque appliquée aux questions de gestion des ressources.
 - (ii) Espace (P34, P35 et P36) : économétrie spatiale (quantification des modèles d'économie spatiale et régionale), économie géographique appliquée à la localisation des productions agricoles, marchés locaux du travail, politiques publiques d'aménagement du territoire.
 - (iii) Science et société (P37) : sciences sociales appliquées aux questions d'éthique, d'équité, de justice ; analyse lexicale et textuelle (1 ingénieur).
-

Note : pour une explicitation des programmes prioritaires (P31-P37), se reporter au tableau 1.

B

LIGNES DIRECTRICES EN MATIERE D'ORGANISATION ET DE PARTENARIAT³

1. Evolution du dispositif de recherche

Au 1^{er} janvier 2004, le département comptait 313 unités chercheurs, dont 95 sous la forme d'associés sur une base individuelle ou collective, réparties dans 17 unités de recherche (10 unités propres et 7 unités mixtes), 1 équipe au sein d'une unité de recherche du département Environnement et Agronomie (E&A), 2 unités associés de juristes (Limoges et Nice) et 2 unités de services (l'unité de direction du département et l'unité des services collectifs du site d'Ivry-sur-Seine qui, outre cette dernière, compte 4 unités de recherche). Ces différentes unités de recherche (non compris les unités associées de juristes) sont localisées dans 15 implantations géographiques distinctes sur 11 centres de recherche.

L'annexe 2 propose une analyse détaillée du dispositif de recherche, unité par unité, en explicitant pour chacune le positionnement thématique, ses principales caractéristiques, les prévisions démographiques et les dossiers et/ou questions à instruire. De cette analyse, on retiendra les points suivants :

D'abord le fait que la structuration actuelle en 17 unités de recherche positionnées prioritairement sur un ou deux CT ne devrait pas être sensiblement modifiée sur les quatre prochaines années. En pratique, la réflexion doit essentiellement porter sur deux éléments, d'une part le développement des associations scientifiques, y compris si cela est opportun sous la forme d'unités mixtes, pour les unités qui aujourd'hui ont un statut d'unité propre (Nantes, Rennes, unités de recherche du site d'Ivry-sur-Seine, Toulouse), d'autre part la consolidation des unités mixtes actuelles sur le double plan de la cohérence scientifique du programme de l'unité et de l'insertion augmentée de l'ensemble des personnels de l'unité mixte dans la communauté scientifique nationale et internationale des pairs. On ne cachera pas ici le point, déjà mentionné, relatif à la faiblesse numérique des partenaires des unités mixtes associant l'institut à des écoles de la DGER du ministère en charge de l'agriculture (à l'exception notable de Dijon). Le département a hélas un peu l'impression que les sciences économiques et sociales ne sont pas une priorité de plusieurs de ces écoles, pour le moins que le recrutement des nouvelles compétences est, en plus d'être modeste, insuffisamment réfléchi en fonction du programme scientifique de l'unité.

Ensuite, l'identification dans chaque CT d'unités leader qui ont de ce fait une responsabilité particulière en termes d'animation scientifique des recherches relevant du CT d'appartenance, mais aussi en termes de transfert, de diffusion et de vulgarisation des résultats des recherches de ce CT. Les unités leader sont, pour le CT1 les unités CORELA d'Ivry-sur-Seine, LORIA d'Ivry-sur-Seine et SAE2 de Toulouse, pour le CT2 l'UMR d'économie publique de Paris-Grignon et l'unité SAE2 de Rennes, et pour le CT3 l'UMR LERNA de Toulouse (environnement), l'UMR CESAER de Dijon (espace) et l'unité TSV d'Ivry-sur-Seine (relations science-société). Dans cette perspective, on maintiendra le dispositif antérieur

³ Cette partie B du schéma stratégique sera plus brève. Seuls les points saillants, à retenir et relevant d'une vision définie à l'échelle du département, seront ici présentés. Pour plus de détails sur nombre d'aspects organisationnels, se reporter à l'Annexe 3 du présent document (réponse du département aux recommandations formulées par la commission d'évaluation).

d'animateurs scientifiques de CT et on le complétera en confiant explicitement à un des deux chefs adjoints du département la mission de coordonner l'animation scientifique au sein du département.

Enfin, la difficulté du département à se situer clairement dans la réflexion actuelle sur les « pôles » (régionaux). Le département a fait un gros effort sur ces dernières années en termes de spécialisation de ses différentes unités sur un nombre réduit de thématiques prioritaires. Cet effort est aujourd'hui quasiment achevé et il faut laisser le temps nécessaire aux unités pour développer les programmes de recherche qui ont été définis. Mais on ne cachera pas que cet effort de structuration s'est opéré, sauf exception, indépendamment de la localisation des unités dans tel ou tel centre, i.e., indépendamment des compétences et des thématiques des autres départements de recherche présents en un même lieu. On pourrait faire remarquer, dans une position que d'aucuns qualifieront de défensive, que l'inverse est également vrai. En pratique, il convient d'adopter une attitude plus positive et offensive. Il nous faut donc travailler ce point, non pas simplement « parce qu'il le faut », mais parce que la complexité des questions de recherche nécessite souvent le traitement de ces dernières par des approches transdisciplinaires, au minimum pluridisciplinaires. Dans ce cadre, on réaffirmera la volonté du département de s'inscrire pleinement dans deux des trois programmes fédérateurs de l'institut, le programme ADD et le programme Alimentation.

2. Besoin d'expérimentation, d'observation et de conservation, outils et équipements communs

On centrera l'attention ici sur un seul point, celui de l'acquisition, du stockage, de la mise à jour et du traitement des données. Au niveau du département, a été mise en place une mission « bases de données » qui a pour objectif de mutualiser ce bien commun que sont les bases de données. C'est là un premier pas, d'une part pour réduire certains coûts, d'autre part pour faire profiter aux unités de l'expérience des autres sur telle ou telle base de données. Mais cette mutualisation interne au département ne saurait suffire. Il est fondamental que les bases de données en sciences économiques et sociales soient reconnues au niveau de l'institut comme équipement lourd et à ce titre pouvant bénéficier de financements sous ce libellé. Car on ne cachera pas l'inquiétude qui est la nôtre devant la croissance des coûts d'acquisition et de maintenance des bases de données. Cette croissance a une double origine, d'une part l'élargissement des domaines d'application du département, d'autre part la tendance des partenaires institutionnels fournisseurs de données à demander une participation financière croissante aux utilisateurs potentiels de ces dernières (à défaut, les statistiques qui nous intéressent sont réduites à leur strict minimum). Sur le premier facteur de croissance des coûts, on ajoutera que plusieurs nouveaux domaines d'application nécessitent, pour une validation empirique des prédictions théoriques, la mise en œuvre d'enquêtes spécifiques car les données existantes ne couvrent pas les aspects considérés. Enfin, on mentionnera que les bases de données utilisées par les chercheurs du département peuvent être utilisées, pour leurs propres recherches, par d'autres départements de recherche de l'institut. D'ailleurs, elles le sont déjà et on citera ici la base de données individuelles SECODIP sur la consommation alimentaire.

En résumé, une seule demande, mais essentielle : celle des bases de données en sciences économiques et sociales à considérer comme équipement lourd.

3. Partenariat

On distinguera successivement le partenariat scientifique et le partenariat socio-économique. On n'en fera pas une présentation détaillée (sur ce point, le lecteur voudra bien se référer au rapport d'évaluation du département de décembre 2003). On insistera ici sur les actions principales à conforter et/ou engager.

Partenariat scientifique

Le partenariat scientifique a été détaillé dans la section A.3 (environnement scientifique et place comparative) de la partie A.

Un objectif prioritaire est d'accroître l'insertion des unités et des chercheurs dans les communautés scientifiques des pairs, au plan national, européen et international. Dans ce cadre, il convient de travailler au renforcement des collaborations et des associations, y compris sous la forme d'unités mixtes, des différentes unités du département avec des équipes d'autres institutions positionnées sur les mêmes thématiques. Ce point concerne notamment les unités de Nantes et de Rennes (liens avec l'ENSAR) et les unités propres qui contiennent en leur sein des collectifs constitués de sociologues. Il convient également de s'atteler au dossier de la SFER dans un double objectif, améliorer la scientificité des travaux qui y sont présentés et accroître son rayonnement international, tout en faisant en sorte qu'elle reste le lieu de débats contradictoires qu'elle est aujourd'hui. Compte tenu de l'importance numérique du département, celui-ci a une responsabilité particulière sur ce point. La définition de nouvelles orientations de recherche (ou le réinvestissement sur des thématiques anciennes) suppose de conforter et/ou d'étendre les partenariats scientifiques existants en direction des thèmes et des disciplines correspondantes (économie expérimentale, innovations, économie du développement et grandes agricultures du monde, inégalités, etc.). Il convient également de profiter des deux programmes fédérateurs ADD et alimentation pour asseoir l'insertion du département dans l'institut et développer des programmes transversaux inter et/ou pluridisciplinaires de façon à répondre au mieux aux questions complexes relevant de ces deux programmes. Insistons ici sur la nécessité que les chercheurs et les équipes du département soient une force de propositions, condition nécessaire à la définition de questions de recherche relevant de nos disciplines dans ces deux programmes fédérateurs. Enfin, mentionnons à nouveau le travail à poursuivre avec le département SAD dans un double objectif d'optimisation des complémentarités et des différences.

Sur le plan international, le département poursuivra et intensifiera la politique à l'œuvre depuis maintenant plusieurs années d'encouragement à l'insertion dans les communautés disciplinaires des pairs (sur ce point, voir Annexe 3, point 8 relatif aux structures de recherche). A ce jour, les initiatives partent d'abord des unités et le département doit encourager ces dernières (notamment par le biais d'incitations financières) quand elles correspondent à la dynamique scientifique souhaitée. Le département doit cibler ces incitations sur les initiatives, notamment en termes de séjours dans des centres de recherche étrangers et/ou d'accueil dans les unités de chercheurs étrangers, qui correspondent aux orientations définies dans le présent schéma. Il nous faut travailler à la définition d'une stratégie claire au niveau du département en ce domaine, notamment en réfléchissant à l'opportunité ou non de privilégier un nombre limité d'universités ou de centres de recherche

d'excellence avec lesquels seraient définis, cette fois au niveau du département, des programmes de collaborations, d'échanges, etc. La réflexion sera menée pour un premier bilan à mi-parcours du présent schéma stratégique (ce point correspond à une demande explicite de la commission d'évaluation du département ; cf. Annexe 3, point 8).

Partenariat socio-économique et de transfert

Les partenaires socio-économiques du département sont très nombreux, en outre en augmentation compte tenu de l'élargissement des domaines d'application. Pour une part non négligeable, les demandes relèvent tout autant de l'expertise que de la recherche (cf. infra). Le département considère qu'il est important (primordial) de maintenir l'ensemble de ces relations avec le monde socio-économique. Ces dernières doivent cependant être hiérarchisées et structurées, d'où la nécessité d'un engagement et d'un investissement de la direction du département ou de ses représentants. C'est en travaillant ainsi qu'il sera possible d'inscrire les demandes dans le présent schéma stratégique et de transformer, quand cela est possible, les demandes en questions de recherche. Dans ce cadre, on continuera à privilégier les relations avec les partenaires publics majeurs sur nos thèmes (ministères, notamment ceux en charge de l'alimentation, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, de l'espace, des finances, etc.), les administrations et les organismes publics ou parapublics (agences de l'eau, DATAR, offices, etc.), les organisations professionnelles (notamment, la FNSEA et la Confédération paysanne). C'est dans le même esprit que sont travaillées les relations avec la Commission européenne et l'OCDE.

Pour faire le lien avec le point suivant relatif à la contribution à l'innovation et à l'expertise, on résumera la politique du département en matière de partenariat socio-économique de la façon suivante : définir des programmes de recherche en liaison avec les partenaires socio-économiques, i.e., en tenant compte de leurs préoccupations tout en ayant le souci de bien distinguer dans ces préoccupations ce qui relève de recherches, d'expertises, d'activités de transfert et de vulgarisation, etc. On terminera ce point en soulignant que les recherches du département sont très souvent destinées à éclairer la décision, tant des acteurs privés que des pouvoirs publics. Dans ce contexte, les chercheurs sont amenés à développer une analyse spécifique, originale, pour éclairer telle ou telle question du moment. Les instruments développés dans ce cadre peuvent (pourraient) être mobilisés pour répondre à des questions qui se posent ultérieurement à condition qu'ils soient entretenus. Il n'est sans doute pas des missions du département de consacrer des ressources trop importantes à maintenir en vie des outils pour leur utilisation à des fins d'études et non de recherches. Il est parfois contraint de le faire compte tenu de l'insuffisante implication des partenaires socio-économiques dans l'activité de maintien et de mobilisation des instruments ainsi créés. En d'autres termes, la question du transfert des modèles des chercheurs chez les partenaires socio-économiques se pose avec acuité. Même s'il y a quelques progrès en la matière (cf. notamment la collaboration INRA - PLURIAGRI - Ministère en charge de l'agriculture dans le cadre du programme de modélisation des échanges mondiaux de produits agricoles - modèle WEMAC), force est de constater la très grande modestie des progrès. C'est dans ce contexte que le département va réfléchir quant à l'opportunité de développer une structure d'évaluation des politiques publiques qui aurait deux objectifs, le premier d'ordre méthodologique, le deuxième relevant de l'application sur des demandes précises.

4. Contribution à l'innovation et l'expertise

Les contributions à l'innovation au sens strict sont peu nombreuses. Les contributions à l'expertise, individuelle et/ou collective, sont nettement plus nombreuses et naturelles dans un département pour une large part orientée vers l'aide à la décision privée et publique. Le département a activement participé aux deux premières expériences d'expertise collective pluridisciplinaire de l'institut, expertise ATEPE et expertise gaz à effet de serre, et il participera toujours activement aux expertises collectives pluridisciplinaires qui seront développées demain sur les thèmes où l'apport des sciences économiques et sociales est utile, si ce n'est essentiel. Parallèlement, le département est sollicité pour des expertises externes relevant essentiellement des sciences économiques et sociales, par exemple dans le cadre des sollicitations du Ministère en charge de l'agriculture (réforme de la PAC, négociations OMC), du Ministère en charge de l'environnement (loi sur l'eau), de l'OCDE (analyse des documents soumis à débat lors des réunions inter-ministérielles, de la DATAR (espaces ruraux), etc. Le département poursuivra cette activité qui rentre clairement dans ses missions. Parallèlement, il cherchera, via par exemple l'organisation de journées de transfert et de vulgarisation des résultats des recherches, à prendre la main sur certains thèmes même si ceux-ci ne font pas l'objet d'une demande explicite d'un commanditaire clairement identifié. Plusieurs journées de ce type ont déjà été organisées ces dernières années. Il convient maintenant de pérenniser cette activité et de l'étendre aux différents champs thématiques et thèmes de recherche du département. Il convient parallèlement de veiller à ce que cette activité soit mieux reconnue qu'elle ne l'est aujourd'hui, notamment au niveau des promotions.

On terminera ce point en mentionnant la participation active des chercheurs du département aux exercices de prospective, qu'ils soient d'origine interne ou commandités par un tiers. Ici aussi l'implication des chercheurs sera d'autant plus facile que l'activité s'appuiera sur des recherches validées académiquement et que c'est cette combinaison qui sera reconnue et valorisée lors des concours.

ANNEXE 1

LES 3 CHAMPS THEMATIQUES ET LES 21 PROGRAMMES PRIORITAIRES DE RECHERCHE

Les 3 CT sont structurés en 21 programmes qui sont présentés en précisant (i) les enjeux socio-économiques, (ii) les intérêts scientifiques et (iii) les unités concernées avec, quand il y a lieu, identification d'une ou de deux unités leader.

CT1. Consommation, distribution et transformation

Objectif : Comprendre les comportements de consommation alimentaire, la formation des goûts et des pratiques, les stratégies d'élaboration, de signalisation et de différenciation des produits agricoles et agro-alimentaires et analyser, dans une double perspective positive et normative, les politiques publiques dans ce domaine, notamment dans leurs dimensions qualité et sécurité des produits.

Déclinaison en 8 programmes prioritaires

P11. Formation et évolution des goûts et des pratiques alimentaires (pays développés, Union européenne, France)

Enjeux socio-économiques : modification rapide des goûts et des pratiques alimentaires sous l'influence de multiples facteurs (niveau de scolarité et d'éducation, taux d'activité des femmes, etc.).

Intérêts scientifiques : influence des préoccupations liées à la santé sur les pratiques alimentaires ; diversité sociale des comportements de consommation alimentaire ; comportements déviants (comportements à risque, obésité, etc.).

Unité leader : unité SAE2 CORELA d'Ivry-sur-Seine (économie, sociologie et histoire).

Autres unités positionnées : UMR MOISA de Montpellier (marketing), UMR GAEL de Grenoble (économie expérimentale).

P12. Modélisation économique de la demande alimentaire

Enjeux socio-économiques : déterminants des consommations alimentaires ; influences respectives des différents déterminants, différenciés socialement (cf. P11).

Intérêts scientifiques: ouvrir la boîte noire de la formation des préférences dans les modèles économiques des comportements de consommation alimentaire (processus explicite de formation des préférences).

A développer : utilisation des techniques du marketing et de l'analyse expérimentale des choix.

Unité leader : unité SAE2 CORELA d'Ivry-sur-Seine.

Autres unités positionnées : unités SAE2 de Rennes et de Toulouse (économie de la consommation), UMR MOISA de Montpellier (marketing) et UMR GAEL de Grenoble (économie expérimentale).

P13. Risques alimentaires

Enjeux socio-économiques : préoccupations croissantes liées au risque et à la sécurité ; impact de ces préoccupations sur les comportements de consommation alimentaire ; développement des politiques et des stratégies de gestion et/ou de prévention des risques (cf. P12).

Intérêts scientifiques : modélisation du risque et des comportements vis-à-vis du risque ; modélisation explicite des politiques publiques de gestion et de prévention, et des stratégies privées de protection ; analyses positives et normatives (politiques « optimales »).

Remarque : liens à construire avec l'unité Met@risk sur l'évaluation des risques.

Unité leader : unité SAE2 CORELA d'Ivry-sur-Seine.

Autres unités positionnées : unités SAE2 de Rennes, UMR d'économie publique de Paris-Grignon et MOISA de Montpellier, unité SAE2 TSV d'Ivry-sur-Seine.

P14. Qualité et sécurité des produits agro-alimentaires

Enjeux socio-économiques : développement des stratégies et des politiques en matière de différenciation des produits (qualité et sécurité) ; démarches complémentaires et/ou substituables ? (cf. P13).

Intérêts scientifiques : intégration des aspects liés à la demande finale (demande de produits différenciés, consentements à payer) ; signalisation de la qualité (démarches privées, collectives, publiques) ; contractualisation (partage des gains de valeur ajoutée et des risques).

Unités leader : unités SAE2 LORIA d'Ivry-sur-Seine et Toulouse (organisation industrielle)

Autres unités positionnées : UMR MOISA de Montpellier (économie institutionnelle), unités SAE2 CORELA d'Ivry-sur-Seine et de Rennes (économie de la demande), UMR LEF de Nancy (produits du bois), unité SAE2 TSV d'Ivry-sur-Seine (sociologie).

P15. Pouvoirs de marché et partage des marges au sein des filières agro-alimentaires

Enjeux socio-économiques : partage des marges le long des filières agroalimentaires, du producteur primaire au distributeur final.

Intérêts scientifiques : modélisation structurelle des relations verticales, des niveaux de prix et de marge (prise en compte, en particulier, des relations contractuelles, cf. P14) ; caractérisation des relations selon les attributs des produits (degré de transformation, périssabilité, intervention publique, etc.).

Unités leader : unités SAE2 LORIA d'Ivry-sur-Seine et de Toulouse (organisation industrielle).

Autres unités positionnées : UMR MOISA de Montpellier (économie institutionnelle) et UMR GAEL de Grenoble (économie expérimentale).

P16. Rôle de la distribution alimentaire

Enjeux socio-économiques : concentration du secteur de la distribution et stratégies (approvisionnement, qualité, etc.) des enseignes ; conséquences en termes d'organisation des filières et de bien-être des consommateurs.

Intérêts scientifiques : décrire, modéliser, comprendre et prévoir les conséquences des stratégies de la distribution, à court terme (cf. P15) et à long terme (structures) ; application / applicabilité des politiques de la concurrence dans le domaine alimentaire.

Unités leader : unités SAE2 LORIA d'Ivry-sur-Seine et de Toulouse.

Autres unités positionnées : UMR MOISA de Montpellier.

P17. Modélisation des filières agroalimentaires

Enjeux socio-économiques : transformation croissante des produits agricoles ; politiques publiques appliquées au stade des produits transformés ; réformes des Organisations communes de marché (OCM) de la Politique agricole commune (PAC).

Intérêts scientifiques : modélisation verticale de filières prenant en compte la différenciation des produits.

Unités positionnées : unité SAE2 de Toulouse (lait), unité SAE2 LORIA d'Ivry-sur-Seine (vin), UMR LEF de Nancy (bois), unité SAE2 de Rennes et UMR d'économie publique de Paris-Grignon (équilibres partiel et général).

Cf. liens avec différents programmes du CT2.

P18. Organisation industrielle des sciences du vivant

Enjeux socio-économiques : comprendre et prévoir les évolutions en cours dans le secteur des sciences de la vie ; diversité des stratégies et des politiques en matière de propriété intellectuelle et d'innovations.

Intérêts scientifiques : coordination des activités de recherche dans les sciences de la vie ; stratégies des acteurs et politiques publiques dans le secteur des sciences de la vie, et conséquences en termes de structuration de ce dernier ; économie de la propriété intellectuelle et des brevets.

Unité leader : UMR GAEL de Grenoble (organisation industrielle, économie de la propriété intellectuelle et de l'innovation).

Autres unités positionnées : unités SAE2 LERECO de Nantes (bibliométrie, scientométrie) et TSV d'Ivry-sur-Seine (sociologie).

CT2. Production et marchés

Objectif : Comprendre le fonctionnement des exploitations et des marchés agricoles et prévoir leurs évolutions face aux changements du contexte économique, réglementaire et sociétal.

Déclinaison en 6 programmes prioritaires

P21. Statut et métier d'agriculteur

Enjeux socio-économiques : diminution continue du nombre d'agriculteurs ; nouvelles fonctions et nouvelles responsabilités des agriculteurs ; nouvelles modalités d'octroi des politiques publiques agricoles.

Intérêts scientifiques : réinvestissement sur le thème de la sociologie de l'agriculture, en complément des approches juridiques.

Programme de recherche à construire / structurer.

Unités positionnées : unités SAE2 MONA et TSV d'Ivry-sur-Seine (sociologie), UMR CESAER de Dijon, unité des juristes de Nantes (réflexion à mener sur le devenir de l'association).

P22. Structures agricoles (transmission des exploitations, installation et investissements agricoles)

Enjeux socio-économiques : diminution continue du nombre d'exploitations agricoles et augmentation de leur taille ; modifications des caractéristiques des installations ; réforme de la Politique agricole commune (découplage des aides de marché et augmentation des aides du deuxième pilier relatif au développement rural).

Intérêts scientifiques : modélisation structurelle des comportements de reprise et d'installation, de cessation d'activité et de départ à la retraite (impact des modifications des régimes de retraite) ; décisions d'investissement des agriculteurs dans un contexte de découplage croissant de la politique de soutien des revenus agricoles ; fonctionnement du marché foncier.

Unités positionnées : unités SAE2 LEA de Paris, de Rennes et de Toulouse, et UMR d'économie publique de Paris-Grignon (microéconomie), unité SAE2 MONA d'Ivry-sur-Seine (économie et sociologie).

P23. Travail, pluriactivité et revenus agricoles

Enjeux socio-économiques : diminution du travail agricole familial, mais augmentation du travail salarié (au minimum en pourcentage) ; accroissement de la pluriactivité (conjointes) ; diversification des sources de revenus des ménages agricoles ; inégalités des revenus.

Intérêts scientifiques : modélisation des choix de l'exploitation agricole en matière d'offre et de demande de travail (modélisation structurelle) ; composition des revenus des ménages agricoles et impact des différentes sources de revenu sur les choix de travail (plus généralement, sur les décisions d'offre et de demande) ; prise en compte de la diversification des sources de revenu dans la définition des politiques publiques de soutien des revenus agricoles.

Unités positionnées : unités SAE2 LERECO de Nantes, LEA de Paris, de Rennes et de Toulouse, UMR d'économie publique de Paris-Grignon, unités MONA et TSV d'Ivry-sur-Seine.

P24. Adaptation des exploitations agricoles aux changements

Enjeux socio-économiques : modification de l'environnement économique et réglementaire des exploitations agricoles (découplage, conditionnalité, deuxième pilier, contractualisation, etc.) ; pratiques et innovations (cf. P21, P22 et P23).

Intérêts scientifiques : en plus des effets marchands de court terme (prix, offres de produits, demandes de facteurs, revenus), impacts sur les structures et les pratiques ; modélisations structurelles et comparaison de systèmes alternatifs et/ou complémentaires : standard, agriculture raisonnée, agriculture durable, agriculture biologique, etc. ; prise en compte des effets environnementaux (cf. liens avec le CT3) ; prise en compte du risque et

de la dynamique ; possibilité d'utiliser des données d'expérimentation (question à instruire).

A noter : aspects environnementaux et territoriaux (ensemble d'exploitations agricoles dans un ensemble géographique donné) ; liens avec les disciplines biotechniques.

Unités leader : UMR d'économie publique de Paris-Grignon et unité SAE2 de Rennes.

Autres unités positionnées : unités SAE2 LERECO de Nantes et LEE de Theix, unité APC des Antilles, UMR CESAER de Dijon et LEF de Nancy.

P25. PAC et réformes des organisations communes de marché

Enjeux socio-économiques : réformes de la PAC.

Intérêts scientifiques : modélisation explicite des instruments de politique économique (pas seulement agricole) dans un contexte dynamique (anticipations, investissements, structures, cf. P22) et incertain (risques et politiques de gestion / prévention) ; prise en compte de l'amont (terre et propriétaires fonciers) et de l'aval (transformation des produits, cf. P17) ; effets non marchands (environnement et territoires, cf. CT3).

Unités leader : UMR d'économie publique de Paris-Grignon et unité SAE2 de Rennes.

Autres unités positionnées : unités SAE2 LERECO de Nantes, LEE de Theix, MONA d'Ivry-sur-Seine.

P26. Unions douanières, accords régionaux et accords multilatéraux

Enjeux socio-économiques : négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), élargissement de l'Union européenne (UE), bilatéralisme et multilatéralisme (accords préférentiels).

Intérêts scientifiques : modélisation explicite des politiques domestiques et commerciales ; déterminants et modélisation des échanges (à l'importation et à l'exportation) ; barrières tarifaires et non tarifaires ; accords multilatéraux et bilatéraux ; prise en compte des aspects non marchands (analyses positives et normatives).

A noter : utilisation des outils développés pour des simulations de « routine ».

Unités leader : UMR d'économie publique de Paris-Grignon et unité SAE2 de Rennes.

Autres unités positionnées : unités SAE2 LERECO de Nantes et LEA de Paris, UMR CESAER de Dijon, LAMETA de Montpellier (accords internationaux environnementaux), MOISA de Montpellier (produits méditerranéens) et MONA d'Ivry-sur-Seine (paysanneries, marchés et politiques alimentaires, cf. question à instruire relative aux « grandes agricultures du monde »).

CT3. Environnement, espace et société

Objectifs : Analyser les interactions entre les activités, les milieux et les espaces ; développement durable ; occupation et aménagement du territoire ; relations entre la science, les innovations, les techniques et la société.

Déclinaison en 7 programmes prioritaires

P31. Impact des activités sur l'environnement et les ressources naturelles

Enjeux socio-économiques : préoccupations croissantes quant aux impacts des activités (agricoles) sur l'environnement et les ressources.

Intérêts scientifiques : impact des décisions de production (engrais, produits de traitement des cultures, métaux lourds) sur la qualité des milieux (eau et sol) ; couplage de modèles économiques et biophysiques (utilisation de données expérimentales dans des modèles économiques, statistiques, risque et incertitude, contrats, systèmes multi agents, négociations et conflits) ; gaz à effet de serre (approche multi gaz, notamment en termes de définition des politiques de gestion et de correction, cf. P32).

A noter : liens à construire ou renforcer avec plusieurs programmes du CT2, de façon à intégrer les aspects non marchands (environnementaux) dans les analyses relevant (théoriquement) du CT2.

Unités leader : UMR LERNA de Toulouse et unité SAE2 de Rennes (économie).

Autres unités positionnées : unité SAE2 MONA d'Ivry-sur-Seine, UMR GAEL de Grenoble, LAMETA de Montpellier, d'économie publique de Paris-Grignon et LEF de Nancy.

P32. Gestion et évaluation des ressources naturelles

Enjeux socio-économiques : développement durable ; ressources eau, forêt, biomasse, pièges à carbone ; évaluation des biens non marchands.

Intérêts scientifiques : analyses positives et normatives de différents schémas de gestion des ressources naturelles ; méthodologies d'évaluation des actifs naturels et confrontation économie / sociologie sur ces méthodologies ; offre d'aménités par les agriculteurs ; biodiversité ; tarification, politiques et usages de l'eau ; relations croissance-environnement dans les modèles macroéconomiques ; mise en marché des produits forestiers.

Unités leader : UMR LERNA de Toulouse et unité SAE2 de Rennes (économie).

Autres unités positionnées : UMR LAMETA de Montpellier (systèmes multi agents et théorie des jeux ; eau, biodiversité, paysages), UMR LEF de Nancy (forêt).

P33. Environnement, ressources naturelles et politiques publiques

Enjeux socio-économiques : montée en puissance des politiques environnementales, synergies et/ou oppositions avec d'autres politiques publiques (PAC) ; approches incitatives et/ou réglementaires ; Directive européenne sur l'eau.

Intérêts scientifiques : droit, économie et sociologie ; analyses positives et normatives des politiques environnementales en situations d'incertitudes ; stratégies privées et politiques publiques : complémentarité et/ou substituabilité ; aspects internationaux (acceptabilité et biens environnementaux transnationaux) ; barrières non-tarifaires et délocalisation des activités polluantes.

A noter : liens avec les programmes P25 et P26 du CT2.

Unités leader : UMR LERNA de Toulouse et unité SAE2 de Rennes.

Autres unités positionnées : unités SAE2 MONA et TSV d'Ivry-sur-Seine (sociologie) et unités associées des juristes de Limoges et de Nice (droit), UMR GAEL de Grenoble et LAMETA de Montpellier, UMR LEF de Nancy (forêt).

P34. Mobilité des individus et occupation de l'espace

Enjeux socio-économiques : évolution démographique des territoires ruraux.

Intérêts scientifiques : comprendre les déterminants des mobilités individuelles (sous leurs diverses formes) dans une optique d'occupation du territoire ; mobilités quotidiennes versus structurelles et conséquences sur les caractéristiques socio-démographiques des populations et leurs liens sociaux (appartenances territoriales) ; rôle des différents facteurs (accès aux services et effets externes des zones rurales, notamment les aménités rurales produites par les exploitations agricoles ; cf. P21 et P22) ; étude spécifique des migrations de retraite (déterminants et conséquences sociales).

A noter : accent mis sur les comportements des individus ; liens avec le programme suivant P35 centré sur les aspects relatifs aux comportements des firmes et des activités.

Unité leader : UMR CESAER de Dijon.

Autre unité positionnée : unité SAE2 LEA de Paris.

P35. Localisation des activités et des emplois, et aménagement de l'espace

Enjeux socio-économiques : évolution des territoires ruraux ; redéploiement des activités économiques et aménagement du territoire.

Intérêts scientifiques: validation empirique des modèles d'économie géographique (quantification des déterminants, de l'industrie aux services) ; localisation des

exploitations et des productions agricoles (extension et renouvellement des modèles traditionnels d'économie géographique).

Unités leader : UMR CESAER de Dijon et unité SAE2 LEA de Paris.

Autres unités positionnées : unités SAE2 LERECO de Nantes et de Toulouse.

P36. Développement des territoires ruraux et politiques publiques

Enjeux socio-économiques : développement des politiques de développement rural et d'aménagement du territoire ; objectifs, niveaux d'application, etc.

Intérêts scientifiques : analyses positives et normatives des politiques d'aménagement du territoire ; analyse sous les angles de l'efficacité et de l'équité ; niveaux de mise en oeuvre (subsidiarité et rôle des collectivités locales / territoriales) ; inégalités spatiales.

Unité leader : UMR CESAER de Dijon

Autres unités positionnées : unités SAE2 LEA de Paris, de Rennes et de Toulouse, unité MONA d'Ivry-sur-Seine, unité associée CRIDEAU de Limoges (droit).

P37. Science, innovations et risques collectifs

Enjeux socio-économiques : relations science / société dans les sciences du vivant (risques collectifs, situations de crises, controverses socio-techniques, actions des pouvoirs publics) ; définition des politiques publiques de gestion des risques collectifs ; éthique.

Intérêts scientifiques : confrontation des points de vue des économistes, des juristes et des sociologues (principe de précaution) ; comparaisons internationales ; application au clonage.

Unité leader : unité SAE2 TSV d'Ivry-sur-Seine (sociologie).

Autres unités positionnées : UMR LERNA de Toulouse (économie) et unité associée des juristes de Nice (droit).

ANNEXE 2

LE DISPOSITIF DE RECHERCHE

La présente annexe détaille le dispositif de recherche de recherche selon le critère géographique du centre INRA de rattachement. Pour chaque unité sont précisés le ou les champs thématiques de rattachement, les caractéristiques principales, les prévisions démographiques et les questions clef à instruire.

1. Centre de Nantes, unité SAE2 UREQUA du Mans

- fermeture au plus tard au 1^{er} janvier 2005.

2. Centre de Nantes, unité SAE2 LERECO de Nantes

- CT1 et CT2
- CT13 : P18 (organisation industrielle des sciences du vivant)
- CT21 et CT22 : P24 (adaptation des exploitations agricoles aux changements), P25 (PAC et réformes des OCM), P26 (unions douanières, accords régionaux et accords multilatéraux)
- Unité de petite taille (4 UC permanentes au 1^{er} janvier 2004)
- Arrivée de 3 ingénieurs de l'ex-unité UREQUA du Mans au deuxième semestre 2004 : insertion dans le projet de l'unité
- Devenir de l'association avec les juristes : unité associée de juristes (1998), UMR EDRA droit-économie (1^{er} janvier 2001), sortie de l'UMR des juristes (1^{er} janvier 2004)
- Avenir des activités relevant du CT1, P18 : caractérisation des activités scientifiques et techniques, méthodologie des indicateurs des sciences et techniques, analyses bibliométriques, liens avec l'Observatoire des sciences et techniques (OST), autres départements de l'institut et DISI
- Renforcement de la cohérence des projets scientifiques des unités SAE2 de Nantes et de Rennes (CT2).

3. Centre de Rennes, unité SAE2 de Rennes

- CT2 et CT3
- CT22 : P25 (PAC et réformes des organisations communes de marché), P26 (unions douanières, accords régionaux et accords multilatéraux)
- CT21 : P22 (structures agricoles : transmission, installations et investissements agricoles), P23 (travail, pluriactivité et revenus agricoles), P24 (adaptation des exploitations agricoles aux changements)
- CT31 : P31 (impact des activités sur l'environnement et les ressources), P32 (gestion et évaluation des ressources naturelles), P33 (environnement, ressources naturelles et politiques publiques)
- Cohérence des différents programmes de modélisation quantitative agrégée, devenir des modèles une fois qu'ils ne sont plus objet de recherches (question du transfert)
- Renforcement de la cohérence des projets scientifiques des unités SAE2 de Nantes et de Rennes (CT2)

- Synergies / complémentarités des recherches sur les marchés agricoles d'une part, l'environnement d'autre part : intégration des impacts non marchands (environnement) et structurels dans les analyses des effets des réformes et/ou des accords commerciaux.
- Investissement (réinvestissement) en économie de la production agricole (structures, entrée/sortie, découplage, risques, dynamique)
- Liens avec les disciplines biotechniques (agronomie, zootechnie) : insertion dans le programme fédérateur Agriculture et développement durable
- Nombreux départs sur les quatre dernières années, retraite et autres motifs (6 chercheurs et 1 ingénieur), très partiellement compensés (2 ingénieurs et 1 ASC) ; 1 ingénieur né en 1939, 1 ingénieur né en 1944 et 1 chercheur nés en 1944
- Renforcement interne du potentiel de recherche : cf. 1 profil de CR2 en 2004 (CT31, multifonctionnalité), 1 profil « additionnel » de CR1 en 2004 (CT22, économie internationale, impacts des pratiques / politiques des pays développés sur les pays en développement)
- Liens avec le département des sciences sociales de l'ENSA de Rennes (association, unité mixte) ?

4. Centre de Versailles-Grignon, UMR SAE2-INAPG d'économie publique

- CT2 et CT3
- CT21 : P24 (adaptation des exploitations agricoles aux changements)
- CT22 : P25 (PAC et réformes des organisations communes de marché) et P26 (unions douanières, accords régionaux et accords multilatéraux)
- CT31 : P31 (impact des activités sur l'environnement et les ressources naturelles) et P33 (environnement, ressources naturelles et politiques publiques) [changement climatique et gaz à effet de serre]
- Intégration des aspects non-marchands (environnement) et structurels dans les analyses sur les effets des réformes et des accords
- Liens avec les disciplines biotechniques (agronomie, bioclimatologie) : insertion dans le programme fédérateur Agriculture et développement durable
- Couplage de modèles économiques et de modèles biophysiques : cohérence des différents programmes / projets menés au sein du département, dans différentes unités, de façon à exploiter les complémentarités / synergies
- 1 chercheur né en 1940, 1 ingénieur né en 1941 et 1 chercheur né en 1944
- Faiblesse numérique des effectifs du partenaire (INA-PG)
- Structuration de l'unité autour de deux « pôles » thématiques et géographiques, économie internationale sur le site de rue Claude Bernard, agriculture et environnement sur le site de Grignon (pérennisation du deuxième pôle suite au départ d'un chercheur accueilli en longue durée et au départ prévu de J.-C. Sourie : économie de la production agricole au sens large, y compris les effets non marchands, économie du risque, économie publique, gestion).

5. Centre de Paris, unité SAE2 LEA du boulevard Jourdan

- CT2 et CT3
- CT21 (P22, structures agricoles : transmission, installation, investissements ; P23, travail, pluriactivité et revenus agricoles) et CT22 (P26, unions douanières, accords régionaux et accords multilatéraux)
- CT32 (P34, mobilité des individus et occupation de l'espace ; P35, localisation des activités et des emplois et aménagement de l'espace)

- Présence réduite sur le CT1, avec programme P11 (évolution des goûts et des pratiques de consommation) : histoire de la qualité, normes et classifications (travaux menés en collaboration avec l'unité SAE2 CORELA d'Ivry-sur-Seine)
- Sur le CT2, liens avec les autres unités du département également positionnées sur ce sous-champ à renforcer (Nantes, Paris-Grignon, Rennes)
- Sur le CT3, liens avec les autres unités du département également positionnées sur ce sous-champ à conforter (Dijon)
- Unité jeune (aucun chercheur né en 1944 ou avant) ayant bénéficié de 3 recrutements de CR2 (1998, 1999 et 2002), mais fragilisée sur les deux dernières années par des départs pour des motifs autres que la retraite (3 chercheurs)
- Projet scientifique redéfini et centré sur les impacts redistributifs des politiques publiques ; analyse des questions relatives à l'agriculture et au rural sous l'angle des inégalités : rôle des agriculteurs dans une perspective d'aménagement durable du territoire ; place des agriculteurs et des ruraux dans la répartition des revenus et des patrimoines en France et en Europe, et poids de ces derniers dans les politiques publiques de redistribution ; place de l'agriculture dans les négociations internationales et aspects redistributifs des politiques commerciales
- Economie du développement (cf. réflexion au sein du département pour proposition à mi-parcours du schéma stratégique ; cf. partie A, point 4 ; cf. également rapport d'évaluation du département, débat au sein du Conseil scientifique de l'institut et annexe 3 du présent document).

6. Centre de Paris, unité SAE2 CORELA d'Ivry-sur-Seine

- CT1
- CT11 : P11 (formation et évolution des goûts et des pratiques alimentaires), P12 (modélisation économique de la demande alimentaire), P13 (risques alimentaires)
- Collaborations à développer / conforter au sein du département avec l'UMR GAEL de Grenoble (analyse expérimentale des choix alimentaires), l'UMR MOISA de Montpellier (comportements de consommation alimentaire et marketing alimentaire), les unités SAE2 LORIA d'Ivry-sur-Seine et de Toulouse (intégrer les aspects de demande finale dans les recherches sur la distribution et la transformation, et inversement)
- Collaborations à conforter / développer au sein de l'institut, notamment dans le cadre du programme fédérateur Alimentation (unité CORELA comme « force de propositions ») ; liens avec le département ALIM-H (évaluation sensorielle), liens avec l'unité d'évaluation des risques Met@risk de la rue Claude Bernard
- Collaborations au sein du Centre de recherche en nutrition humaine (CRNH) d'Ile de France
- Initiatives de façon à accroître la lisibilité / visibilité des recherches : journées de présentation des résultats des recherches sur l'évolution des pratiques de consommation alimentaire
- Economie, sociologie (4 UC au 1^{er} janvier 2004) et histoire (2 UC au 1^{er} janvier 2004 ; cf. débat / discussion sur le futur de l'histoire au sein du département)
- Unité ayant bénéficié de recrutements sur les quatre dernières années, mais aussi de plusieurs départs ; 1 chercheur né en 1939 et 1 ingénieur né en 1942.

7. Centre de Paris, unité SAE2 LORIA d'Ivry-sur-Seine

- CT1
- CT12 : P14 (qualité et sécurité des produits agroalimentaires), P15 (pouvoirs de marché et partage des marges au sein des filières agroalimentaires), P16 (rôle de la distribution alimentaire) et P17 (modélisation économique des filières agroalimentaires)
- Collaboration à construire avec les unités positionnées sur le CT11 (consommation) : (mieux) intégrer les aspects demande finale dans les recherches sur la distribution et la transformation, et inversement
- Collaboration à renforcer avec les unités positionnées sur le CT12, notamment dans une perspective de lisibilité / visibilité / mise en cohérence / mise en perspective (évolution du complexe agroalimentaire)
- Renforcement externe à développer (associations sur les objets de recherche du département)
- 1 chercheur né en 1939, 1 chercheur et 2 ingénieurs nés en 1944 : maintenir le potentiel de compétences sur les filières viande ; cf. compétences d'ingénieur en méthodes d'analyse des filières ; compétences en économie et en gestion selon une optique organisation industrielle
- Secteur des industries agroalimentaires (stratégies des firmes, signalisation et différenciation, contrats, politique de la concurrence) ; filière viti-vinicole (avenir du modèle français / européen des appellations) ; filière viandes ; filière fruits et légumes.

8. Centre de Paris, unité SAE2 TSV d'Ivry-sur-Seine

- CT3
- CT31 (P33, environnement, ressources naturelles et politiques publiques)
- CT33 : P37 (science, innovations et risques collectifs)
- Présence plus réduite sur CT12 (P14, qualité et sécurité des produits agroalimentaires), CT21 (P21, statut et métier d'agriculteur ; P23, travail, pluriactivité et revenus agricoles)
- Sociologie
- Unité jeune, créée au 1^{er} janvier 2003 : réalisation du programme scientifique défini à cette date
- Développement des liens avec les économistes et les juristes également positionnés sur le CT33, P37 (en commençant, par exemple, par la mise en oeuvre du principe de précaution en matière alimentaire, agricole et environnementale)
- Clonage animal : cf. devenir des recherches sur les dimensions éthiques des rapports à l'animal et à l'environnement (départ d'un accueil longue durée, 1 chercheur né en 1942)
- Renforcement externe à développer (associations, unité mixte).

9. Centre de Paris, unité SAE2 MONA d'Ivry-sur-Seine

- CT2 et CT3
- CT21 (P21, statut et métier d'agriculteur ; P22, structures agricoles : transmission, installation, investissements) et CT22 (P25, PAC et réformes des organisations communes de marché ; P26, unions douanières, accords régionaux et accords multilatéraux)

- CT31 (P31, impact des activités sur l'environnement et les ressources naturelles ; P33, environnement, ressources naturelles et politiques publiques) et CT32 (P36, développement des territoires ruraux et politiques publiques)
- Unité créée au 1^{er} janvier 2003, structurée autour de deux pôles : d'une part ITEM (Identité, territoires, environnement et multifonctionnalité), d'autre part PAMPA (Paysanneries, marchés et politiques alimentaires) : à ce jour, plus grande homogénéité thématique et disciplinaire du pôle ITEM que du pôle PAMPA
- Poursuivre les efforts entrepris pour parfaire l'insertion des sociologues de l'unité dans la dynamique en cours sur la structuration de la sociologie au sein du département
- Meilleure convergence du programme scientifique du pôle PAMPA ; cf. réflexion au sein du département pour proposition à mi-parcours du schéma stratégique sur les « grandes agricultures du monde » ; cf. partie A, point 4 ; cf. également rapport d'évaluation du département et débat au sein du Conseil scientifique de l'institut
- Nombreux chercheurs et ingénieurs nés en 1944 ou avant : 1 chercheur né en 1939, 1 chercheur et 1 ingénieur nés en 1942, 1 ingénieur né en 1944 et 5 chercheurs nés en 1944.

10. Centre de Paris, unité SAE2 des services collectifs du site SAE2 d'Ivry-sur-Seine

- Question de la direction de l'unité à instruire.

11. Centre de Nancy, UMR SAE2-ENGREF LEF de Nancy

- CT1 et CT3
- Unité spécialisée sur la thématique forêt et produits du bois ; économie de la multifonctionnalité de la forêt et économie des industries et des marchés du bois
- CT12 : P17 (modélisation économique des filières agroalimentaires - filière bois)
- CT31 : P32 (gestion et évaluation des ressources naturelles - ressource forêt) et P33 (environnement, ressources naturelles et politiques publiques - politique forestière)
- Unité mixte créée au 1^{er} janvier 2001, ayant bénéficié d'un recrutement important (4 chercheurs sur profils « forêts », 1 recrutement de chercheur et 1 recrutement d'ingénieur, 1 mutation de chercheur, des réorientations thématiques)
- Asseoir la pérennité / durabilité de la structure (développement des relations scientifiques, notamment au sein du département - chercheurs positionnés sur les mêmes disciplines, même si sur des objets différents : multifonctionnalité, biens non marchands, contrats, certification, etc.)
- Poursuivre et intensifier les relations / collaborations avec le département EFPA
- Faiblesse des effectifs du partenaire (ENGREF) : développement de l'unité par recrutement chez le partenaire.

12. Centre de Dijon, UMR CESAER SAE2-ENESAD de Dijon

- CT3
- CT32 : P34 (mobilité des individus et occupation de l'espace), P35 (localisation des activités et des emplois et aménagement de l'espace) et P36 (développement des territoires ruraux et politiques publiques)
- Economie et sociologie ; renforcement interne sur les quatre dernières années ; aucun scientifique né en 1944 ou avant ; cf. néanmoins nécessité d'un collectif d'une taille critique suffisante en sociologie (appartenances territoriales) : cf. aussi besoin de compétences en économétrie (quantification des modèles)

- Inscription dans le programme fédérateur Agriculture et développement durable (aspects spatiaux et territoriaux)
- Recherches à développer sur la localisation des productions agricoles (mobilisation de compétences existantes)
- Renforcer les analyses sur les politiques publiques d'aménagement du territoire
- Cf. aussi CT2 (P24, PAC et réforme des organisations communes de marché ; P26, unions douanières, accords régionaux et accords multilatéraux) mais uniquement via des ressources humaines ENESAD ; évolution vers l'analyse des politiques publiques non uniquement agricoles.

13. Centre de Clermont-Theix, unité SAE2 LEE de Clermont-Theix

- CT2
- CT22 : P24 (adaptation des exploitations agricoles aux changements)
- Unité de petite taille composée d'ingénieurs (3 UC), pas de chercheurs
- Exploitations d'élevage bovin et ovin : au-delà des aspects marchands, intégrer les effets environnementaux et territoriaux
- Insertion à maintenir dans le réseau du département relatif à l'analyse des conséquences de la réforme de la PAC
- Liens à renforcer avec l'unité de recherche sur les herbivores (département PHASE, Centre de Clermont-Theix) sur les systèmes d'élevage bovin allaitant intégrant de « nouveaux » objectifs de production ; intégration dans le programme fédérateur Agriculture et développement durable
- Liens avec l'unité TSE (Transformations des systèmes d'élevage) du département SAD ? à instruire.

14. Centre d'Avignon, UMR GAEL SAE2-université Pierre Mendès France de Grenoble

- CT1 et CT3
- CT11 (P11, formation et évolution des goûts et des pratiques alimentaires) et CT12 (P15, pouvoirs de marché et partage des marges au sein des filières agroalimentaires ; P17, modélisation économique des filières agroalimentaires)
- CT13 : P18 (organisation industrielle des sciences du vivant)
- CT31 : P31 (impact des activités sur l'environnement et les ressources naturelles) et P33 (environnement, ressources naturelles et politiques publiques)
- 1 ingénieur né en 1942 et 1 chercheur né en 1944
- Unité mixte créée au 1^{er} janvier 2003, avec difficultés : consolidation et mise en œuvre du programme
- Devenir des recherches positionnées sur le CT3 (environnement) suite aux prises de responsabilités administratives (programmes PSDR, pour et sur le développement régional) du responsable de l'équipe
- Devenir des recherches sur l'économie expérimentale (liens à développer / renforcer avec d'autres unités potentiellement positionnées en / intéressées par économie expérimentale).

15. Centre de Montpellier, UMR MOISA SAE2-ENSAM-CIHEAM-IRD de Montpellier

- CT1
- CT11 (P13, risques alimentaires) et CT12 (P14, qualité et sécurité des produits agroalimentaires ; P15, pouvoirs de marché et partages des marges au sein des filières agroalimentaires ; P16, rôle de la distribution agroalimentaire)
- Présence plus réduite sur CT2 : P26 (unions douanières, accords régionaux et accords multilatéraux)
- Economie institutionnelle (constitution d'un collectif par recrutement interne de 2 chercheurs, 2002 et 2004, et la mutation d'un ingénieur), gestion (institutions partenaires de l'unité)
- Collaborations à construire avec les unités également positionnées sur le CT1, notamment de façon à dégager une vision plus globale de la construction des stratégies des acteurs en matière de qualité / sécurité des produits agroalimentaire et de perception de la qualité et des risques par les consommateurs (approches complémentaires)
- Inscription dans le programme fédérateur Alimentation (notamment, en termes d'analyse de construction et de perception de la qualité des produits)
- Initiatives en matière de lisibilité / visibilité de façon à fournir une vision plus globale des évolutions du complexe agroalimentaire
- Produits méditerranéens (vin, fruits et légumes)
- Libéralisation des échanges et pays méditerranéens (programme européen)
- 1 chercheur né en 1941 et 1 chercheur né en 1942
- Effectifs d'économistes faibles à l'ENSA de Montpellier : renforcement nécessaire de la part de ce partenaire (économie, gestion).

16. Centre de Montpellier, UMR LAMETA SAE2-ENSAM-CEMAGREF-CNRS-CIHEAM-université de Montpellier 1

- CT3
- CT31 (P31, impact des activités sur l'environnement et les ressources naturelles ; P32, gestion et évaluation des ressources naturelles ; P33, environnement, ressources naturelles et politiques publiques)
- Unité mixte pour partie seulement sur les thématiques / objets du département : équipe sur ces thématiques et ces objets confortée par deux recrutements de chercheurs (CR1) sur les quatre dernières années : programme à mener à bien, à valoriser et diffusion / transfert des résultats (eau, biodiversité, paysages, négociation et coordination des politiques publiques environnementales, accords internationaux sur l'environnement)
- Insertion dans le programme fédérateur Agriculture et développement durable
- 1 chercheur né en 1940 et 1 ingénieur né en 1941.

17. Centre de Toulouse, unité SAE2 de Toulouse

- CT1, CT2 et CT3
- CT11 (P12, modélisation économique de la demande alimentaire) et CT12 (P14, qualité et sécurité des produits agroalimentaires ; P15, pouvoirs de marché et partage des marges au sein des filières agroalimentaires ; P16, rôle de la distribution alimentaire ; et P17, modélisation économique des filières agroalimentaires)
- CT21 (P22, structures agricoles : transmission, installation, investissements ; P23, travail, pluriactivité et revenus agricoles) et CT32 (P35, localisation des activités et des emplois et aménagement de l'espace)

- Collaboration à construire avec les unités positionnées sur le CT11 (intégrer les aspects demande finale dans les recherches sur la distribution et la transformation, et inversement)
- Collaboration à renforcer avec les unités positionnées sur le CT12, notamment dans une perspective de lisibilité / visibilité / mise en cohérence / mise en perspective des résultats des recherches et de leurs conséquences (évolution du complexe agroalimentaire)
- Insertion dans le programme fédérateur Alimentation (construction de la qualité)
- Avenir des deux unités de Toulouse en tant qu'unités distinctes ; liens de l'unité SAE2 de Toulouse avec l'université des Sciences sociales de Toulouse ; avenir de l'équipe ETIC de l'unité positionnée sur l'emploi (instruction dans le cadre de l'évaluation 2004 de l'unité, décision à la suite de cette évaluation)
- Aucun chercheur / ingénieur né en 1944 ou avant.

18. Centre de Toulouse, UMR LERNA SAE2-université de Toulouse I-CEA

- CT3
- CT31 : P31 (impact des activités sur l'environnement et les ressources naturelles), P32 (gestion et évaluation des ressources naturelles) et P33 (environnement, ressources naturelles et politiques publiques) ; cf. aussi CT33 : P37 (sciences, innovations et risques collectifs)
- Couplage de modèles économiques et de modèles biophysiques (deux thèses en cours) ; cohérence des différents programmes / projets menés au sein du département de façon à exploiter les complémentarités / synergies ; inscription dans le programme fédérateur Agriculture et développement durable ; liens à renforcer avec les unités / les chercheurs du CT2 positionnés sur les effets des politiques agricoles et autres (intégration des effets environnementaux)
- Développement des liens avec les sociologues et les juristes également positionnés sur le CT33 / le P37 (en commençant, par exemple, par la mise en oeuvre du principe de précaution en matière alimentaire, agricole et environnementale)
- Agriculture, environnement et risques
- Participation augmentée dans l'espace européen de la recherche (coordination de programmes européens)
- Cf. avenir des deux unités de Toulouse en tant qu'unités distinctes
- Aucun chercheur / ingénieur né en 1944 ou avant.

19. Centre des Antilles, équipe SAE2 dans l'unité EA APC des Antilles

- CT1
- CT11 : P24 (adaptation des exploitations agricoles aux changements)
- 1 chercheur, 1 ingénieur (profil ouvert au concours 2004, remplacement) et 1 assistant ingénieur
- Valorisation scientifique des travaux et transmission aux partenaires des outils
- Prise en compte des effets environnementaux dans les analyses ; collaborations avec le personnel E&A de l'unité.

20. Région Limousin, unité associée CRIDEAU des juristes de Limoges

- CT3
- Thématiques relevant des domaines d'application du département (CT3) : ressource sol (sites contaminés, boues d'épuration) ; ressource eau (Directive cadre européenne, contrats de rivières) ; ressource paysages (droit du paysage, inscription dans un réseau européen des juristes du paysage) ; mise en œuvre de la Directive Natura 2000 ; tourisme et gaz à effet de serre, plus généralement pertinence de la notion de « tourisme durable » ; risques (incertitude scientifique / incertitude juridique, principe de précaution) ; mise en œuvre de la Convention d'Aarhus de 1998 (droit à l'environnement, droits à l'information, à la participation et à l'accès à la justice du public en matière environnementale)
- Deux perspectives : urbanisation en milieu rural (loi urbanisme et habitat de 2003) ; espaces de très faibles densités (droit comparé, politiques publiques mises en œuvre par les états disposant de zones quasi-désertiques, mais néanmoins habitées)
- Inscription dans le programme fédérateur Agriculture et développement durable.

21. Centre d'Antibes, unité associée CREDECO des juristes de Nice

- CT1 (P14, qualité et sécurité des produits agroalimentaires ; P18, organisation industrielle des sciences du vivant) et CT3 (P37, sciences innovations et risques collectifs) : modèles agroalimentaires de traçabilité en Europe et Organisation mondiale du commerce (modèles de gouvernance dans le secteur agroalimentaire)
- CT2 (P21, statut et métier d'agriculteur ; P24, adaptation des exploitations agricoles aux changements) : mise à l'épreuve du statut d'exploitant agricole avec ses « nouvelles » fonctions et incidences en matière de systèmes de production telles qu'elles résultent des incitations / contraintes environnementales ; cf. aussi CT3 (CT31)
- Problématique des risques
- Insertion dans les programmes fédérateurs Agriculture et Développement Durable d'une part, Alimentation d'autre part
- Liens avec les sociologues et les économistes sur les relations science - société (principe de précaution)
- Avenir du chercheur juriste accueilli en longue durée sur poste INRA dans l'unité (cf. rôle de liaison avec le département).

22. Pour mémoire : unité de direction du département

ANNEXE 3

EVALUATION DU DEPARTEMENT SAE2

MESURES ENVISAGEES PAR CE DERNIER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'EVALUATION

TEXTE PRESENTE AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INRA DE JUIN 2004

Introduction

L'évaluation collective du département SAE2 (ex ESR) a eu lieu à la fin de l'année civile 2003, aux termes de la période de validité du schéma stratégique quadriennal 2000-2003 du département et à la veille de la définition de son nouveau schéma stratégique quadriennal.

Le rapport de la Commission d'évaluation est structuré en neuf rubriques. Le présent document constitue « la » réponse du département SAE2 aux différentes questions / critiques / suggestions soulevées à l'intérieur de chaque rubrique. Il présente les mesures envisagées par le département suite aux recommandations formulées par la Commission d'évaluation et les enseignements qu'il en tire dans le cadre de la définition de son schéma stratégique 2004-2007. Le présent texte tire profit du débat qui a eu lieu en janvier 2004 à l'occasion de la présentation par le président de la Commission d'évaluation des conclusions de cette dernière devant les membres des deux conseils du département (CGD et CSD) et les directeurs des unités. Il tire également profit de la discussion qui a eu lieu lors de la présentation d'une première version à la réunion du CSD du 07 juin 2004. Enfin, il tire profit des observations et des suggestions formulées par le Collège de direction de l'institut à l'occasion de la pré-directoriale du département qui a eu lieu le 14 juin 2004.

Même si cette réponse est d'abord destinée à informer le Conseil scientifique de l'institut, elle cible également d'autres publics, notamment le collège de direction de l'INRA et l'ensemble du département SAE2 dans le cadre de l'élaboration du schéma stratégique 2004-2007 de ce dernier.

Le texte est structuré selon les neuf rubriques du rapport de la Commission d'évaluation. Il est précédé d'une note de synthèse qui reprend les principales mesures envisagées.

Note de synthèse

Au-delà de l'appréciation générale de la Commission d'évaluation qui souligne la dynamique positive à l'œuvre au sein du département (rubrique 1) et permet à ce dernier de sortir conforté de l'évaluation quant à la politique à poursuivre, les recommandations peuvent être regroupées en deux grandes catégories : la première a trait aux missions ; la deuxième porte sur les thématiques et les disciplines.

Missions

Pour ce qui est des missions, la Commission note que le département réussit à satisfaire aux deux missions, de production de connaissances et de travaux appliqués de natures diverses. Toutefois, la démarche appliquée n'est pas assez lisible (rubrique 2). La production de connaissances reste modeste rapportée au nombre de chercheurs du département. Elle est de plus inégalement répartie entre ces derniers avec une spécialisation d'un nombre trop élevé de chercheurs sur la seule production académique ou, symétriquement, sur les seuls travaux appliqués (rubriques 3 et 9).

Mieux apprécier l'impact et l'appropriation des recherches

Il ne convient pas, du moins selon nous, d'interpréter la demande d'une lisibilité accrue comme une remise en cause de la démarche de recherche en elle-même. La Commission note en effet que le département parvient à équilibrer ses apports entre les deux finalités / missions fondamentales (cf. néanmoins, point suivant). En pratique, c'est d'abord un besoin d'indicateurs permettant d'apprécier l'impact des recherches, leur diffusion et leur appropriation par les décideurs publics et privés qui est ici exprimé. A l'échelle du département, cette demande sera prise en compte en centrant l'attention sur les opérations majeures développées à ce niveau organisationnel (un effort similaire doit être fait au niveau des unités). On travaillera notamment à la mise en place d'outils permettant d'évaluer les impacts des journées du département de présentation des résultats des recherches, des notes de synthèse de la rubrique du site web du département *Pour mieux comprendre l'actualité* ou de la revue de transfert du département *INRA Sciences sociales, recherches en économie et sociologie rurales*. On mentionnera aussi le portail thématique du site web du département (automne 2004) et l'organisation de la réponse du département à la demande du ministère de l'agriculture d'une aide à la préparation des réunions ministérielles de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Sur ce deuxième point, de façon plus générale, le département propose la « création » d'une structure intermédiaire qui aurait « en charge » l'évaluation des politiques publiques. On terminera par l'initiative proposée pour mieux connaître la relation entre contrats et publications.

Trois voies d'action pour accroître la production académique du département

Le département partage le point de vue de la Commission quant à la nécessité de ne pas spécialiser trop exagérément les chercheurs dans l'une ou l'autre des deux missions. Il considère notamment que la deuxième mission de travaux appliqués de natures diverses est conditionnelle à la réalisation de la première, de production de connaissances.

Comment accroître la production académique du département ? En premier lieu, en poursuivant la politique de constitution de collectifs disciplinaires d'une taille critique suffisante / minimale autour d'un nombre limité de thématiques prioritaires. Hier appliquée à l'économie, cette stratégie est aujourd'hui utilisée pour structurer la sociologie au sein du département. En deuxième lieu, en développant la politique d'encouragement à l'insertion dans les communautés scientifiques nationales et internationales, notamment par le biais d'incitations financières spécifiques et/ou augmentées ainsi que par un suivi des effets de ces incitations. Cette question fera l'objet d'une instruction au deuxième semestre de l'année 2004 de façon à ce que les nouvelles règles en la matière soient appliquées dès le début de

l'année 2005. Enfin, par une meilleure prise en compte aux différents niveaux de promotion (CR1, DR2 et DR1) de la production académique, en volume et en valeur. En liaison avec ce point, le département tient à souligner que très rares quand même sont les chercheurs qui n'ont aucune production académique. La modestie de la production académique d'un jeune CR2 peut s'expliquer, au moins pour partie, par l'investissement sur une nouvelle thématique. Tel n'est pas le cas pour un jeune CR1 et dans ce cas, le message doit être clair : le CR1 doit chercher un autre emploi. Dans le cas des chercheurs confirmés insuffisamment insérés dans l'activité de production de connaissances, il convient d'assouplir les critères d'appréciation de la valorisation académique tout en restant ferme sur les principes. Les supports de publication de moindre notoriété mais néanmoins à comité de lecture et les ouvrages de synthèse permettant de tirer des enseignants généraux des études de cas permettent une telle valorisation.

Pour terminer sur ce point des missions, nul ne contestera l'importance de la continuité des messages, dans le temps et aux différents niveaux hiérarchiques. Les chercheurs du département doivent satisfaire aux deux missions identifiées par la Commission d'évaluation, c'est-à-dire, en termes plus simples, « tenir les deux bouts » ou « marcher sur les deux jambes ». Une division partielle du travail au sein des unités est néanmoins possible. Les chercheurs et les unités qui feraient ce choix doivent alors, dans les rapports d'évaluation et de promotion, démontrer en quoi une division partielle du travail à l'intérieur d'une unité est préférable à une autre forme d'organisation. Il convient notamment que les chercheurs qui privilégieraient, mais de façon non exclusive, l'activité de production de connaissances démontrent aussi leur capacité à développer des collaborations sur des projets finalisés et/ou à transférer les connaissances produites vers d'autres chercheurs (co-signatures).

Thématiques et disciplines

Les Champs thématiques (CT) ont joué un rôle positif de structuration des recherches au sein du département (rubrique 4). La Commission invite toutefois le département à développer un nombre réduit de thèmes transversaux inter champs sur lesquels il concentrerait des moyens matériels et intellectuels (rubrique 5). Elle souligne la capacité du département à se saisir de nouvelles questions tout en faisant remarquer qu'il s'agit là d'une attitude plus réactive que proactive. Elle souhaite que le département développe une capacité endogène à faire émerger de nouvelles questions et dans ce contexte, suggère plusieurs thèmes qui mériteraient un investissement ou un ré-investissement (rubrique 7).

Trois voies d'action pour favoriser les transversalités inter champs, inter départements

A la crainte d'un cloisonnement excessif entre CT, on fera d'abord remarquer (i) que le domaine couvert par chaque CT est large, (ii) que les unités sont très souvent positionnées sur deux, voire trois, CT, et (iii) qu'il existe déjà une animation transversale aux CT (journées jeunes chercheurs, séminaires de sociologie, etc.). Dans une perspective plus positive, on répondra à la recommandation de la Commission sous la forme de trois points. En premier lieu, en proposant une structuration des recherches du département en trois CT seulement de façon, en particulier, à rapprocher les recherches sur la consommation alimentaire et celles sur la distribution et la transformation des produits agroalimentaires. Les trois champs seraient : Consommation, distribution et transformation (CT1) ; production et marchés (CT2) ; et environnement, espace et société (CT3). En deuxième lieu, en privilégiant deux thèmes

transversaux à ces trois CT : d'une part, l'évaluation des politiques publiques avec d'ores et déjà, une première expérimentation sur les conséquences de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) sur les structures agricoles ; d'autre part, la question des risques de façon à assurer la cohérence entre les différents programmes traitant des risques au sein des trois CT. Enfin, en s'investissant activement dans deux des trois programmes fédérateurs de l'institut : agriculture et développement durable d'une part, alimentation d'autre part.

En réponse aux suggestions thématiques formulées par la Commission d'évaluation

On regroupera l'invitation à mieux considérer les thématiques du sous-développement et des grandes agricultures du monde sous un même chapeau. Le département propose d'instruire la question pendant l'année 2005 de façon à faire une offre à mi-parcours de son schéma stratégique 2004-2007. Cette instruction devra se faire en liaison avec les organismes plus spécifiquement dédiés à ces thèmes, sans occulter la question des évolutions institutionnelles à favoriser. D'ores et déjà, on avancera qu'une entrée par grands ensembles géographiques ne nous semble pas être l'angle d'attaque à privilégier. On lui préférera une approche construite en partant des compétences disciplinaires du département, stratégie qui conduit à commencer par des travaux visant à évaluer les impacts des pratiques et des politiques agricoles des pays développés sur les pays en développement.

Les questions d'hétérogénéité sociale, d'identité professionnelle, de pauvreté, d'éthique, de justice et d'économie politique de l'activité agricole sont déjà abordées (éthique, justice) ou inscrites en tant qu'opérations prioritaires dans le schéma stratégique 2004-2007 du département (opérations 1 et 3 du nouveau CT2 relatives au statut et au métier d'agriculteur d'une part, au travail, à la pluri-activité et aux revenus agricoles d'autre part). Par ailleurs, le nouveau projet scientifique du Laboratoire d'économie appliqué (LEA) est centré sur l'analyse des inégalités sociales et spatiales. Quant à l'invitation à investir sur l'économie politique de l'activité agricole, on fera remarquer que nombreuses déjà sont les analyses, positives et normatives, de la PAC, de ses réformes, des négociations agricoles multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ici, il s'agit surtout d'étendre les analyses aux autres politiques (environnement, aménagement du territoire, etc.).

Plusieurs programmes de recherche peuvent être mobilisés pour répondre à la demande de la Commission relative à la construction de scénarios sur l'agroalimentaire de l'avenir : travaux sur la grande distribution, les relations contractuelles dans les filières, les stratégies privées et collectives de différenciation des produits, etc. En pratique, il nous semble que la suggestion de la Commission traduit plus un manque de visibilité, de lisibilité, de mise en cohérence, de structuration de la diffusion et du transfert des résultats, etc. qu'une absence de recherches. L'organisation de journées de présentation des résultats des recherches, à l'exemple des journées sur la réforme de la PAC de juin 2003 ou sur le développement rural, doit permettre d'améliorer la situation actuelle dans ce domaine. De même que la mobilisation de ressources autour des sources statistiques de façon à proposer une mise à plat factuelle des évolutions structurelles du secteur agroalimentaire (à l'image de ce qui est fait à partir du Recensement général de l'agriculture ou du Recensement général de la population).

En matière de disciplines

La Commission d'évaluation insiste sur la richesse de réunir au sein d'une même structure des économistes, des sociologues, des historiens et des juristes (pour ces derniers, au sein d'unités associées). Elle s'inquiète néanmoins du risque d'étiollement de certaines disciplines, tout en partageant le point de vue de la direction du département quant à la nécessité de constituer des noyaux disciplinaires d'une taille critique suffisante.

En pratique, les économistes et les sociologues du département sont suffisamment nombreux pour qu'il soit possible, simultanément, de constituer des collectifs d'une taille minimale sur un même lieu autour d'un nombre réduit de thématiques prioritaires tout en développant la diversité des approches au sein de ces deux disciplines et une animation scientifique au niveau du département. Tel n'est pas le cas des historiens qui sont peu nombreux (quelques unités chercheurs), dispersés dans plusieurs unités et sur plusieurs thèmes. Cette situation ne plaide pas pour un développement en interne de l'histoire. Dans ce contexte, l'effort doit surtout porter sur les dispositifs qui permettront d'assurer aux historiens du département des conditions de travail équivalentes à celles de leurs collègues économistes ou sociologues, notamment des perspectives identiques de déroulement de carrière. L'insertion des gestionnaires ne pose pas de problème particulier dans la mesure où ils se situent presque exclusivement sur l'actuel CT2 (transformation et distribution des produits agroalimentaires) et que les cadres d'analyse et les outils qu'ils utilisent sont proches de ceux employés par les économistes industriels également situés sur ce champ. Reste néanmoins la question de l'opportunité à développer un collectif de recherche en gestion de l'exploitation agricole. Tâche particulièrement difficile compte tenu des incertitudes au niveau des besoins (besoins de recherche ou besoins d'ingénierie en appui aux disciplines biotechniques) et de l'absence de compétences sur ce thème / cette discipline au sein des grandes écoles d'agronomie et des universités.

Réponse détaillée

1. Une dynamique positive

Analyse de la Commission d'évaluation

La Commission d'évaluation souligne les progrès notables réalisés depuis une dizaine d'années, plus particulièrement sur les quatre années soumises à évaluation, en termes de publications académiques, aussi bien au niveau quantitatif (augmentation du nombre de publications) qu'au plan qualitatif (croissance de la qualité des supports des publications). Elle souligne également les points positifs relatifs à la dynamique en termes d'ouverture internationale, de participation à l'enseignement notamment au niveau du troisième cycle, de création d'Unités mixtes de recherche (UMR), de participation à des écoles doctorales ou d'encadrement de thèses. Cette dynamique scientifique ne s'est pas faite au détriment des relations du département avec ses partenaires traditionnels de la « demande sociale » et sur ce point, la Commission souligne l'effort du département au niveau de la diffusion et de la vulgarisation des résultats des recherches. Enfin, la Commission observe qu'il y a eu

parallèlement renouvellement des thématiques pour se saisir de nouvelles questions et que cet effort ne devrait pas se relâcher compte tenu des perspectives de recherches proposées dans la partie 3 du rapport d'évaluation du département.

« Réponse » du département

Cette appréciation positive sur la dynamique à l'œuvre au sein du département n'appelle pas de commentaires particuliers de la part du département sauf à souligner la reconnaissance par la Commission d'évaluation que le département est sur « la bonne voie ». Naturellement, ce constat d'ensemble positif ne signifie pas absence de faiblesses et/ou de points à améliorer - ces points sont détaillés dans la suite du présent document en réponse aux observations de la Commission.

A ce stade, le département souhaite principalement insister sur le fait qu'il sort conforter du processus d'évaluation quant à la nécessité de poursuivre sa politique, à l'œuvre depuis maintenant plus de quinze années, d'insertion dans les communautés scientifiques nationales et internationales correspondant aux disciplines présentes dans le département. Cette insertion passe d'abord par la reconnaissance par les pairs et en particulier, par des publications dans des revues scientifiques internationales à comité de lecture. Car, et le rapport d'évaluation du département ne le cache pas, si la dynamique scientifique est positive, le nombre de publications académiques est encore trop modeste rapporté au nombre de scientifiques du département. En outre, la production académique certifiée est très inégalement répartie entre les unités et/ou entre les chercheurs. Cette question des publications académiques fait l'objet de la rubrique 3 ci-dessous dans la mesure où la Commission propose / demande une réflexion spécifique sur ce thème.

2. L'équilibre de deux missions fondamentales

Analyse de la Commission d'évaluation

La Commission d'évaluation souligne que le département a deux missions essentielles, d'une part le développement de la science qui s'apprécie essentiellement par les publications académiques et la qualité des supports de ces publications, d'autre part la réalisation de « travaux appliqués » de natures diverses (contrats, expertise, transfert et valorisation, relation avec les professionnels, information du citoyen). La Commission souligne que le département réussit à accomplir ces deux missions, notamment via l'accroissement du poids absolu et relatif des travaux académiques. Toutefois, la Commission souligne cinq points à améliorer :

- (i) Un effort doit être fait pour conforter la lisibilité de la démarche appliquée dans ces diverses dimensions.
- (ii) La relation entre contrats et publications n'est pas suffisamment explicitée dans le rapport du département, et elle doit être encouragée.
- (iii) Il ne doit pas avoir de séparation trop poussée entre les chercheurs qui ne visent qu'à publier dans des revues d'excellence sans retour vers le terrain et ceux qui ne

cherchent pas à publier, se contentant de faire un travail appliqué (au sens défini ci-dessus).

- (iv) Une relation d'aller / retour entre les deux missions doit être possible, et même confortée, au cours de la carrière de chercheur.
- (v) Enfin, le rapport du département ne fournit pas d'information précise sur les aspects appliqués et opératoires alors qu'il le fait sur les activités de recherche conduisant aux publications.

« Réponse » du département

La « réponse » du département est structurée selon les cinq points (i) à (v) mentionnés ci-dessus.

Point (i)

La question posée au travers du premier point peut prêter à confusion. En pratique, nous l'avons essentiellement interprétée comme une demande d'explicitation et de quantification des différents produits de la recherche et de l'activité autres que les publications. Inutile de souligner la grande difficulté de ce qui est demandé ici et l'impossibilité pratique de le faire de façon exhaustive en ne mobilisant que les seules ressources humaines et matérielles de la direction du département, compte tenu de la modestie de ces dernières et du fait que les unités et/ou les chercheurs n'ont que peu d'incitations à fournir les renseignements nécessaires. A titre d'illustration, il ne nous semble guère raisonnable d'imaginer que la direction du département puisse obtenir de la part des unités et/ou des chercheurs un recensement exhaustif du nombre d'interviews dans des journaux et dans des émissions télé ou radio. De même, il sera très difficile d'obtenir un recensement exhaustif des participations individuelles à des expertises, à des comités d'experts et/ou aux divers groupes de réflexion mis en place par les ministères, les collectivités territoriales, etc.

En pratique, il est vraisemblablement plus efficace de centrer l'effort sur certaines « grandes » opérations du département et/ou de l'institut, du type des Journées de présentation des résultats des recherches du département sur telle ou telle question (pour plus de détails sur ces journées, voir le rapport d'évaluation du département, page 42, et, plus généralement, le site web du département). Sur la base de cet exemple, le département propose de procéder à un examen ex post de l'opération en se focalisant sur les points suivants : analyse de l'auditoire (nombre de participants, composition, etc.), déroulement de la journée (points forts et faibles), reprise de la journée dans les médias, contacts établis et suites de l'opération (sous la forme, par exemple, de la demande à tel ou tel orateur de renouveler sa présentation devant un autre public), etc.

De façon plus générale, on rappellera ici que le département a mis en place trois dispositifs visant à assurer le transfert et la vulgarisation des résultats de ses recherches. En plus des Journées de présentation des résultats des recherches du département évoquées ci-dessus, on rappellera, d'une part la rubrique Pour mieux comprendre l'actualité, d'autre part la lettre d'information bimestrielle INRA Sciences sociales, Recherches en économie et sociologie rurales, toutes deux accessibles gratuitement à partir du site web du département (pour plus de détails, voir le rapport d'évaluation du département, page 40 et suivantes). A ce jour, on

reconnaîtra aisément que nous ne disposons pas d'informations permettant d'évaluer la diffusion (l'impact) de ces deux supports. Un effort doit être fait pour connaître cette diffusion et cet impact, au minimum par le biais de compteurs permettant d'apprécier le nombre de visiteurs de deux rubriques.⁴ D'autres initiatives doivent être envisagées : comptage des citations, enquête directe auprès des décideurs privés et publics, etc. On mentionnera également à ce stade le travail en cours, par un groupe mobilisant tous les documentalistes du département et plusieurs scientifiques de ce dernier, de construction d'un portail thématique accessible à partir du site web du département. Ce portail, structuré selon les champs thématiques du département, vise à mettre à disposition du plus grand nombre les informations statistiques, réglementaires, etc. et les études / recherches relatives aux principales thématiques du département.⁵

Pour d'autres opérations d'une nature différente, l'appréciation de la lisibilité prendrait une autre forme. A titre d'illustration, la direction du département a pris l'initiative de centraliser les demandes (très, certains diront trop, fréquentes) du Ministère en charge de l'agriculture relatives à l'analyse des textes soumis à discussion lors des réunions ministérielles de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). La procédure mise en place depuis le début de cette année 2004 est la suivante :⁶ réception des demandes au niveau de la direction du département ; affectation par cette dernière des textes aux chercheurs en fonction de leurs compétences respectives (avec non-affectation quand les compétences n'existent pas) ; rédaction de notes de lecture par les chercheurs (sous une forme harmonisée) et envoi simultané de ces dernières à la direction du département et au ministère ; envoi des notes de synthèse officielles du ministère à la direction du département et aux chercheurs impliqués de façon à apprécier comment les remarques de ces derniers ont été prises en compte ; et enfin envoi par le ministère des comptes rendus officiels des réunions ministérielles. La mise en place de cette procédure est encore trop récente pour établir un premier bilan de cette opération ; celui-ci sera fait à la fin de l'année civile 2004 lors d'une réunion qui associera la direction du département, les principaux scientifiques impliqués et le Ministère en charge de l'agriculture. De façon plus générale, se pose la question de la structure intermédiaire qui aurait à jouer ce rôle d'interface entre le département et les décideurs, publics et privés ; la direction du département ne pourra pas assurer seule ce rôle si l'opération « OCDE » se généralise. Dans ce cadre, on mentionnera ici la proposition faite par le département de création d'un institut d'évaluation des politiques publiques (cf. rubrique 5).

Point (ii)

Sur le deuxième point, le département partage le point de vue de la Commission d'évaluation quant à l'intérêt à mieux connaître la relation entre contrats et publications.⁷ Il souhaite néanmoins insister sur la (grande) difficulté de la tâche. Comme souligné dans le rapport d'évaluation du département, le seul recensement des contrats de recherches, d'études et

⁴ Dans le même esprit, on travaillera à la connaissance du tirage des ouvrages et des chapitres d'ouvrages.

⁵ Une première version du portail, accessible aux seuls personnels du département SAE2 pour mise à l'essai, sera disponible au début de l'été 2004.

⁶ En remplacement de la procédure antérieure qui se faisait principalement sur une base bilatérale, en fonction des connaissances du ministère quant aux compétences / domaines d'intérêt de tel ou tel scientifique.

⁷ On mentionnera ici que la Commission scientifique spécialisée (CSS) à laquelle est rattaché le département travaille dans ce sens, i.e., en essayant d'apprécier la corrélation entre contrats de recherche sur des thématiques relevant des champs d'application du département et publications académiques dans des revues à comité de lecture, revues généralistes ou spécialisées. Il serait sans doute souhaitable de demander explicitement aux chercheurs, lors de la rédaction de leur mémoire d'évaluation, de fournir cette information de façon à mieux objectiver cette corrélation. La même demande pourrait être faite - ce n'est pas le cas aujourd'hui - aux unités à l'occasion des rapports d'évaluation collective de ces dernières.

d'expertises (individuelles) de la période quadriennale soumise à évaluation a été très difficile, du fait de la mixité de près la moitié des unités d'une part, de pratiques de gestion très variables selon les unités et/ou les chercheurs d'autre part (pour plus de détails sur ces difficultés, voir le rapport d'évaluation du département, page 27). Par suite, le recensement des contrats n'a pas été exhaustif et ceci, en dépit du fait que le département a mis en place, depuis 1999, une base informatisée des contrats de façon à recenser ces derniers et suivre leur exécution. Conscient de l'importance de cette connaissance, la direction du département a de nouveau demandé aux unités, dans le cadre de la préparation du schéma stratégique 2004-2007, de faire remonter les informations sur les contrats en structurant ces dernières de la façon suivante : nom du contrat, financeur(s), partenaire(s), durée, ligne budgétaire, personnels concernés, montant, axe(s) stratégique(s) de l'institut, champ(s) thématique(s) et objectif(s) opérationnel(s) du département, descriptif du projet, notamment en termes d'objectifs et de méthodologie (enquête lancée en janvier 2004). Malheureusement, la remontée des informations fut, encore une fois, très partielle et très inégale selon les unités. L'enquête sera néanmoins relancée au deuxième semestre de l'année 2004, sous la responsabilité directe de l'adjoint au partenariat du département et en liaison avec les responsables des documentations des unités, en complétant le questionnaire de janvier 2004 via l'ajout de rubriques relatives aux résultats : description des résultats (sous une forme littéraire) ; valorisation du contrat sous la forme de publications académiques dans des revues à comité de lecture, d'ouvrages et de chapitres d'ouvrages, d'articles de transfert et de vulgarisation ; suites et prolongements éventuels, notamment sous la forme de nouveaux contrats. De façon à minimiser les coûts de transaction, cette enquête sera mise en place sous la forme d'un questionnaire que les unités renseigneront directement « en ligne ». Il sera demandé à ces dernières (i) de fournir toutes les informations, à l'exception, naturellement, des résultats et des suites, au moment de la signature du contrat et (ii) de compléter les rubriques résultats et suites à fur et à mesure que l'information correspondante est disponible. La réussite d'une telle opération repose sur la bonne volonté des unités et des chercheurs. Cette bonne volonté doit vraisemblablement être « encouragée » pour se traduire dans les faits, via des incitations financières spécifiques et/ou la conditionnalité de certains soutiens du département à la fourniture des renseignements demandés.⁸ Cette stratégie « de la carotte et/ou du bâton » sera discutée à l'occasion des réunions des conseils de l'automne 2004.

Point (iii)

Sur le troisième point, le département partage l'observation de la Commission d'évaluation quant à la nécessité de ne pas spécialiser trop exagérément les chercheurs dans l'une ou l'autre des deux missions.

En pratique, le département considère que la deuxième mission ne peut être remplie de façon satisfaisante que si elle s'appuie sur des travaux scientifiques reconnus, i.e., essentiellement, via des productions académiques. En d'autres termes, la deuxième mission est conditionnelle à la réalisation de la première, du moins pour les chercheurs. La situation est différente pour les ingénieurs. Dans ce cas, notamment pour les ingénieurs les plus jeunes et/ou récemment recrutés, il importe que les activités d'expertise, de transfert, de vulgarisation, de diffusion, etc. soient réalisées dans le cadre du projet / programme global de leur unité d'appartenance de façon à assurer le lien avec la recherche.

⁸ La désignation, au sein de chaque unité et sous la responsabilité du directeur de cette dernière qui assurera la validation des informations, d'un scientifique en charge de cette opération est souhaitable. Celui-ci devra travailler en collaboration avec le responsable de la documentation de l'unité dans la mesure où ce dernier possède une bonne vision de l'ensemble des publications de l'unité, quelle que soit la nature et quels que soient les supports des publications.

Inversement, compte tenu des finalités de l'institut, l'activité de production de connaissances certifiées des unités du département doit être guidée par l'objectif de répondre aux questions qui se posent dans les champs de compétences et d'applications de l'institut. En d'autres termes, l'activité de production de connaissances doit être prioritairement ciblée sur les objets correspondant aux domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement et des territoires.

Point (iv)

Sur le quatrième point, fortement lié au troisième, le département considère que le chercheur doit simultanément satisfaire aux deux missions distinguées par la Commission d'évaluation. Elle ne considère donc pas comme opportun, sauf exception, la spécialisation exclusive dans la deuxième mission des chercheurs confirmés même si la production académique de ces derniers a été abondante et de qualité pendant la première partie de leur cycle de vie de chercheur. L'animation scientifique doit reposer sur les chercheurs confirmés et impose à ces derniers de maintenir une activité de production de connaissances, même si cette dernière est à la baisse (en quantité) relativement à celle des premières phases du cycle de vie de chercheur du fait de la montée en puissance des activités relevant de la deuxième mission. Pour les plus jeunes chercheurs, jusqu'au concours de Directeur de recherche de deuxième classe (DR2), l'activité de production de connaissances doit être privilégiée avec prise en charge progressive des autres activités de façon à ce que le chercheur puisse faire preuve, sur la base d'un nombre limité d'expériences, de sa capacité à mener à terme un contrat de recherche, et/ou réaliser une expertise individuelle ou collective, et/ou diffuser et vulgariser les résultats de ses recherches (par le biais de publications dans des revues adaptées, notamment la revue de vulgarisation et de transfert éditée par le département, INRA Sciences Sociales, Recherches en économie et sociologie rurales, qui répond à cet objectif - à cet égard, n'est-il pas imaginable de conditionner le soutien de la direction du département à tel chercheur / telle unité à l'écriture d'un nombre minimal d'articles de transfert et de vulgarisation dans ce support ? -, encadrer des étudiants en thèse (c'est pour cette raison que le département souhaite que tout candidat au grade de DR2 ait préalablement obtenu l'habilitation à diriger des recherches), etc. Mais pour le département, la réussite au concours de DR2, tout comme la réussite au concours de DR1, ne peut s'envisager que si la mission de production de connaissances est remplie et se poursuit.

Point (v)

Sur le cinquième point, fortement lié au premier, tout en reconnaissant la difficulté à présenter de façon détaillée (quantifiée) l'information relative à la deuxième mission définie par la Commission d'évaluation, le département tient à souligner l'effort important que représente pourtant la partie correspondante du rapport d'évaluation du département (pages 25 à 44) : recensement des articles dans les revues professionnelles et de transfert, comptage des ouvrages de synthèse et des manuels, contrats d'études et de recherches, animation scientifique (animation au sein des unités et à l'échelle du département, insertion dans la communauté scientifique nationale et internationale), expertises et prospectives (expertises collectives mono et pluridisciplinaires, exercices de prospective internes et externes), transfert et vulgarisation, enseignement et encadrement de thèses, insertion dans l'institut (via notamment le groupe de réflexion ETHOS - éthique économique et sociale -, plusieurs programmes transversaux et les programmes Pour et sur le développement régional - PSDR-). Nous reconnaissons néanmoins que nous devons travailler à la définition d'indicateurs

permettant de mieux apprécier l'impact des activités relevant de la deuxième mission. Différentes pistes ont déjà été mentionnées : comptage des tirages d'ouvrages et de chapitres d'ouvrages, analyse des lecteurs du quatre pages INRA Sciences sociales, Recherches en économie et sociologie rurales, etc. (cf. point (i) ci-dessus). Ceci doit être fait en liaison avec le travail en cours au niveau de l'institut sur l'informatisation des systèmes d'informations de façon à automatiser la collecte de ces dernières, réduire leur coût de collecte et maximiser la probabilité d'exhaustivité de recueil des informations.

3. Les publications académiques : observations générales

Analyse de la Commission d'évaluation

Tout en rappelant la dynamique encourageante à l'œuvre au niveau des publications académiques (croissance du nombre et de la qualité des supports), la Commission d'évaluation met en lumière plusieurs faiblesses, faiblesses que n'avait pas cachées le rapport d'évaluation du département : modestie de la production académique par chercheur, très grande hétérogénéité entre chercheurs, très peu d'ouvrages individuels correspondant à la présentation de résultats primaires. La prise en compte des autres missions des chercheurs et des ingénieurs du département (activité contractuelle, expertise, appui direct aux décideurs publics et privés, etc.) permet certes d'amoinrir ces faiblesses relativement à, par exemple, des chercheurs du CNRS. Il n'en reste pas moins que ces faiblesses sont réelles.

Sur ce point, la Commission propose une décomposition de la population des chercheurs du département en quatre classes :

- (i) Ceux qui se livrent exclusivement à des publications académiques, groupe qui compte par sa visibilité et le prestige qu'il donne à l'institut, mais qui ne pourra renforcer son rôle stratégique dans l'institut que si ses travaux se concentrent sur des objets en relation plus que superficielles avec les objets du département.
- (ii) Ceux qui « tiennent les deux bouts », participant activement à l'activité académique et aux autres missions de l'institut (activité contractuelle, animation scientifique, expertise, etc.).
- (iii) Ceux qui participent essentiellement aux autres missions de l'institut sans réelle activité de valorisation académique.
- (iv) Ceux qui ne sont actifs ni sur la mission académique ni sur les autres missions.

« Réponse » du département

La Commission d'évaluation s'est refusée à quantifier les importances relatives des quatre classes de chercheurs qu'elle a distinguées. Elle n'a pas non plus réellement proposé de pistes concrètes à suivre pour inciter les chercheurs à « tenir les deux bouts » car c'est naturellement cette catégorie qui doit être l'objectif du plus grand nombre de chercheurs, pour ne pas dire de tous. Avant de présenter quelques pistes en ce sens, le département souhaite au préalable

attirer l'attention sur le caractère quelque peu arbitraire (simplificateur) du découpage proposé par la Commission.

- (i) Tout en reconnaissant que certains chercheurs du département ont des objets de recherche trop « éloignés » de ceux du département (cf. infra), il est néanmoins faux, au minimum abusif, d'écrire que la production des chercheurs du premier groupe se limite à la production académique. En pratique, les quelques chercheurs qui seraient classés dans ce groupe ont aussi une activité contractuelle, d'enseignement, d'animation scientifique, d'encadrement de thèses quand il s'agit de chercheurs confirmés, etc. En outre, il ne faut pas bannir a priori des profils de chercheurs qui ne tiendraient pas les deux bouts, notamment au début de leur cycle de vie de chercheur. A titre d'illustration, maintenir au sein du département une capacité d'innovation en économétrie, en modélisation microéconomique ou en analyse anthropologique est fondamental à la condition que cette capacité puisse être mobilisée, en association avec d'autres compétences, pour répondre à des questions relevant des missions et des objets de recherche de l'institut et du département. Pourquoi maintenir une telle capacité ? Parce qu'elle augmente la probabilité de reconnaissance académique des travaux en permettant de passer du stade de l'étude à celui de la recherche impliquant le recours à des innovations conceptuelles et méthodologiques pour répondre de la façon la plus satisfaisante et la plus rigoureuse aux questions de plus en plus complexes qui sont posées aux chercheurs du département. Dans cette perspective, les chercheurs qui se positionneraient ou qui seraient positionnés dans cette première classe doivent être évalués, naturellement sur la base de leur contribution à la production de connaissances, mais aussi sur la base de leur capacité à développer des collaborations sur des projets plus finalisés où leur apport serait clairement identifié (notamment par le biais de la cosignature) et à transférer vers d'autres chercheurs les connaissances qu'ils auraient produites. Pour terminer sur ce point, on soulignera l'intérêt à raisonner en dépassant le cadre de l'individu (du chercheur) pour se placer à l'échelle de l'unité où une « certaine » division du travail est très vraisemblablement source de gains collectifs de productivité, aussi bien en termes de production de connaissances qu'en termes d'activités relevant de la deuxième mission. Apprécier les gains d'une certaine division du travail n'est pas facile. En pratique, c'est aux chercheurs et aux unités qui auraient fait ce choix d'une certaine division du travail à l'intérieur de l'unité de mieux expliciter, dans les rapports d'évaluation et/ou de promotion, en quoi le choix de cette forme d'organisation conduit à des résultats supérieurs, dans les deux missions identifiées par la Commission, relativement à ce que permettraient des alternatives.
- (ii) A l'autre extrémité de la classification, très rares quand même sont les chercheurs qui ne « font rien ».⁹ Il s'agit là de cas isolés qui doivent faire l'objet d'un traitement au cas par cas par la direction du département (conjointement avec celle de l'institut). Faute de moyens institutionnels plus coercitifs, nous avons travaillé ces dernières années dans deux directions : soit en essayant de trouver une solution par une mobilité hors du département ; soit, dans le cas de chercheurs en fin de

⁹ Ceci est confirmé par une analyse (rapide) des messages adressés à la direction du département par la CSS à laquelle est rattaché ce dernier, messages qui ne correspondent que très rarement à des chercheurs qui ne « font rien ». En pratique, les « alertes » correspondent, soit à des chercheurs de la première classe insuffisamment inscrits sur les thématiques du département, soit, le plus souvent, à des chercheurs de la troisième classe avec une activité de production de connaissances insuffisante mais une activité d'études, de relations avec les décideurs publics et privés, de transfert, etc. importante.

« cycle de vie de chercheur », en essayant - avec un succès variable selon les individus - de définir un programme de travail à ces chercheurs qui permette d'offrir un service collectif pour l'ensemble du département, plus généralement l'ensemble de l'institut.

Au-delà des précisions présentées ci-dessus, le département fait siennes les conclusions de la Commission quant à la nécessité de poursuivre l'effort de valorisation académique des travaux et de réduire la dispersion inter chercheurs et inter unités de cet effort. Comment ?

- (i) En premier lieu, en poursuivant / développant la politique actuelle visant à favoriser l'insertion des chercheurs, notamment, mais pas seulement, les plus jeunes d'entre eux, dans la communauté scientifique nationale et internationale. Cette politique prend essentiellement la forme d'incitations financières octroyées par le département et son conseil scientifique pour la participation des chercheurs et des ingénieurs à des colloques et des séminaires internationaux à l'étranger (à condition qu'il y ait présentation d'une recherche), l'organisation de séminaires scientifiques nationaux et/ou internationaux, ou d'écoles chercheurs, l'accueil au sein des unités de chercheurs étrangers pour une longue durée, etc. Mention spéciale sera faite à quatre actions :
- La systématisation de la pratique des séminaires d'unités ouverts sur l'extérieur qui permettent aux doctorants, aux jeunes chercheurs et aux chercheurs relativement isolés de s'ouvrir sur la communauté scientifique des pairs, nationale et internationale.
 - La systématisation de la réalisation d'un séjour post-doctoral à l'étranger par tous les jeunes chercheurs du département. Les demandes de ces derniers sont prioritaires et le département prend le relais, dans la mesure de ses capacités financières, de la Mission aux relations internationales (MRI) quand celle-ci ne peut pas financer l'ensemble des demandes.
 - L'organisation, sur une base annuelle et depuis maintenant six ans, des Journées jeunes chercheurs du département. Ces journées sont un élément clef de l'insertion des doctorants et des jeunes chercheurs, d'une part dans le département et plus généralement l'institut, d'autre part dans le « milieu » de la recherche dans la mesure où elles leur offrent la possibilité de présenter leurs travaux devant l'ensemble du département et ainsi de découvrir la pratique de la « critique constructive » (chaque papier est présenté par le jeune chercheur et discuté par un chercheur plus confirmé).
 - Enfin, le dispositif dit d'appel d'offres libre du Conseil scientifique du département qui a pour objectif de financer les projets de jeunes chercheurs. Sur ce point, les montants financiers octroyés sont relativement faibles et il convient de s'interroger sur l'intérêt qu'il y aurait à relever le plafond unitaire actuel (6 000 euros par projet). Par ailleurs, la direction du département et son conseil doivent travailler à inclure, au sein de cet appel d'offres, un volet visant plus spécifiquement à encourager les projets sur des thématiques prioritaires.
- (i) En deuxième lieu, en poursuivant / développant la stratégie actuelle visant à favoriser la constitution / le regroupement en un même lieu de collectifs disciplinaires de taille minimale ayant les mêmes objets de recherche de façon à

réduire les risques d'isolement disciplinaire et thématique et inciter, par la stimulation et la pratique « normale » de la recherche, à la valorisation académique des travaux. Cette stratégie a été appliquée à l'occasion du schéma stratégique 2000-2003 pour structurer l'économie au sein du département, via la constitution de pôles de taille suffisante spécialisés sur un nombre réduit de thèmes.¹⁰ Elle est aujourd'hui appliquée à la sociologie avec une structuration autour de quelques thèmes prioritaires et l'identification simultanée de collectifs de sociologues ayant ces thématiques comme champ d'application privilégié de leurs recherches (espaces ruraux et appartenances territoriales au sein de l'UMR CESAER de Dijon ; alimentation au sein de l'unité CORELA d'Ivry-sur-Seine ; agriculture, environnement et espace au sein de l'unité MONA d'Ivry-sur-Seine ; sciences, innovations et risques collectifs au sein de l'unité TSV d'Ivry-sur-Seine).

- (ii) En troisième lieu, par la reconnaissance au niveau des concours de DR2 et de DR1 de la nécessité de tenir les « deux bouts ». L'importance accordée aux publications, aussi bien en termes de nombre que de qualité des supports, doit vraisemblablement être plus grande au niveau DR2 qu'au niveau DR1, mais il importe que le candidat au grade de DR1 ait maintenu (maintienne) une activité significative de production de connaissances. Inversement, le poids relatif des autres activités doit vraisemblablement être plus élevé au niveau DR1 qu'au niveau DR2, mais il importe que le candidat au grade de DR2 ait fait la preuve de sa capacité à remplir les autres activités (voir rubrique 2 ci-dessus), notamment en termes de capacité d'encadrement scientifique (obtention de l'HDR) et d'animation de programmes portant sur des objets du département. La production académique du département continuera à s'accroître si elle est reconnue au niveau des concours avec une plus grande prise en compte, relativement à aujourd'hui, de la qualité des supports des publications.

Ces trois pistes d'action visent principalement à assurer l'insertion des jeunes chercheurs (jusqu'au concours de DR2) dans la communauté scientifique nationale et internationale des pairs et par là, accroître le volume et la qualité de l'activité de production de connaissances du département. C'est en précisant aux jeunes chercheurs, dès leur recrutement, les « règles du jeu » (ce que l'institut attend d'eux) selon les termes définis ci-dessus que le département pourra maximiser la proportion de chercheurs qui « tiennent les deux bouts ». Il importe en outre que les signaux soient cohérents aux différents niveaux de la hiérarchie et aux différents niveaux de promotion. Cette politique / stratégie ne permettra pas de régler à elle seule le problème de la troisième classe de chercheurs qui est, selon les termes de la Commission d'évaluation, exclusivement orientée vers les autres activités avec pas / peu de valorisation académique. Si le chercheur de cette troisième catégorie est un jeune chercheur (CR1), le message doit être clair et sans ambiguïté : tenir le seul bout des autres activités n'est pas suffisant et persister sur ce point n'est pas recevable ; le chercheur doit viser un autre

¹⁰ Plus précisément, le schéma stratégique 2000-2003 a été mis à profit pour achever la structuration de l'économie au sein du département par la définition d'unités leader dans chaque champ thématique, spécialisées majoritairement en termes de disciplines et d'objets : économie de la production agricole, économie publique et économie internationale appliquées aux politiques et aux échanges agricoles pour l'unité ESR de Rennes et l'UMR de Paris Grignon (créée au 1^{er} janvier 2000) ; économie industrielle, néoclassique ou institutionnelle, appliquée à la transformation et à la distribution de produits agroalimentaires pour l'unité ESR de Toulouse, l'unité LORIA d'Ivry-sur-Seine (créée au 1^{er} janvier 2000) et l'UMR MOISA de Montpellier (créée au 1^{er} janvier 2001) ; économie de la consommation alimentaire pour l'unité CORELA d'Ivry-sur-Seine ; économie de l'environnement et des ressources naturelles pour l'unité ESR de Rennes et l'UMR LEERNA de Toulouse (créée au 1^{er} janvier 1999) ; et économie spatiale et régionale appliquée aux territoires ruraux pour l'UMR de Dijon (créée au 1^{er} janvier 1998).

emploi.¹¹ Si le chercheur de cette troisième catégorie est un chercheur confirmé qui, pour des raisons que nous qualifierons d'historiques, privilégie les rapports et la littérature grise au détriment des publications académiques, les critères d'appréciation de cette dernière peuvent être assouplis, notamment en ciblant des supports de rang moindre (mais néanmoins à comité de lecture), des ouvrages de synthèse permettant de tirer des enseignements généraux / génériques des études de cas et/ou des monographies, etc. Les supports de publication possibles ne manquent pas, quelles que soient les disciplines et les thématiques.

4. Les divers champs thématiques

Analyse de la Commission d'évaluation

La Commission d'évaluation souligne le rôle positif de structuration assuré par les Champs thématiques (CT) tout en demandant un effort additionnel en termes de transversalités entre CT.

- (i) Dans le cas du CT1 (Production, marchés et échanges agricoles), la Commission insiste sur la difficulté à recruter de jeunes chercheurs ayant simultanément des connaissances sur des sujets spécifiques au secteur agricole et des aptitudes pour l'analyse économique rigoureuse. Confrontés à un double défi, d'une part la restructuration et la concentration de l'aval, d'autre part la croissance des politiques environnementales et rurales au détriment de la stricte politique des marchés, les chercheurs positionnés sur ce CT sont invités à renforcer leurs collaborations avec ceux des trois autres CT de façon à définir des projets pertinents sur le double plan de la science et de la réponse à la demande sociale. Enfin, la Commission conclut à la nécessité de maintenir une capacité forte d'expertise sur le thème des réformes de la Politique agricole commune (PAC) et des négociations agricoles multilatérales.
- (ii) Dans le cas du CT2 (Transformation et distribution des produits agroalimentaires), la Commission souligne son avec les différents programmes de recherche de ce CT, en demandant toutefois à ce que les chercheurs du département positionnés sur ce champ visent non seulement les revues spécialisées agricoles et agroalimentaires, mais aussi les revues généralistes d'économie industrielle.
- (iii) Dans le cas du CT3 (Consommations alimentaires, risques alimentaires), la Commission souligne l'intérêt de l'approche pluridisciplinaire des questions relevant de ce champ, principalement l'économie et la sociologie. Le rapport du département insistait sur la moindre valorisation académique des recherches relevant de ce CT par rapport aux trois autres CT ; la Commission est plus optimiste pour l'avenir puisque selon elle, on peut s'attendre, dans un futur proche, à une amélioration importante de la visibilité internationale.

¹¹ On rappellera ici que ce principe ne s'applique pas aux jeunes ingénieurs (cf. point (iii) de la réponse à la rubrique 2). Pour ces derniers, il importe de veiller à ce que leurs activités (expertise, transfert, vulgarisation, etc.) soient réalisées dans le cadre du projet / programme global de leur unité d'appartenance de façon à assurer le lien avec la recherche, i.e., plus simplement, que leurs activités s'appuient sur l'état de l'art de la recherche.

- (iv) Dans le cas du CT4 (Environnement et espaces ruraux), la Commission souligne d'abord la pertinence des deux thématiques de l'environnement d'une part, des espaces ruraux d'autre part. Elle insiste également sur la réussite de ces deux thématiques. Pour ce qui relève de l'environnement, elle demande essentiellement la définition d'une hiérarchie / de priorités au sein de l'ensemble des questions abordées, aujourd'hui et demain. Pour ce qui relève des espaces ruraux, elle demande surtout la poursuite et l'intensification de la valorisation académique des travaux, y compris dans des revues généralistes.

« Réponse » du département

Cette rubrique n'appelle pas de commentaires globaux / généraux dans la mesure où le thème de la transversalité entre CT est repris sous la rubrique 5, celui des nouvelles questions à faire émerger sous la rubrique 7. On apportera néanmoins les réponses spécifiques suivantes aux questions posées sur les CT1 et CT4, respectivement.

CT1

Oui au maintien d'une capacité forte d'expertise sur le thème de la réforme de la PAC et des négociations agricoles multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ceci ne pourra se faire que par le maintien (le développement) de recherches certifiées sur ces deux thèmes et à l'intérieur de ces derniers, sur des sous-thèmes même si ceux-ci ne correspondent pas à une demande immédiate des pouvoirs publics et/ou ne s'inscrivent totalement dans la ligne des positions officielles de ces derniers. C'est pour ces raisons que le département souhaite réinvestir la thématique des structures agricoles (cf. tableau 1, opération O22 du nouveau CT2) ou travailler, sur les plan positif et normatif, sur les avantages et les inconvénients du découplage de la politique de soutien des revenus agricoles, les conséquences de divers schémas de transfert des droits, y compris leur libre transférabilité, etc. A ce stade, il convient de souligner l'extrême difficulté à trouver, à l'extérieur, des compétences en économie de la production et/ou disposées à s'investir sur les thématiques du CT1. C'est la raison pour laquelle le département insiste sur la nécessité de former en interne au moins une partie des compétences nécessaires, notamment par le biais de recrutements sous la forme de contrats ASC (Assistant scientifique contractuel). On mentionnera également l'accord du département avec la Commission quand celle-ci invite à mieux prendre en compte les effets environnementaux et territoriaux dans les analyses relevant, théoriquement, du CT1. Plusieurs travaux sur le futur de la PAC ou sur l'analyse des conséquences des réformes de cette dernière, etc. intègrent, au moins partiellement, d'autres dimensions que les seuls effets sur les marchés. Ces travaux sont cependant encore trop peu nombreux et insuffisamment structurés au niveau du département. Par suite, et en réponse à la demande de la Commission de construire des programmes transversaux inter CT, le département propose que l'un de ces programmes transversaux porte sur l'évaluation des politiques publiques dans leurs différentes dimensions, économique, environnementale, territoriale, sociale, etc. (cf. rubrique 5 ci-dessous).

CT4 (plus spécifiquement CT41, environnement et ressources naturelles)

Pour ce qui est de l'interrogation relative à la hiérarchie des questions à aborder dans le cadre des recherches sur l'environnement et les ressources naturelles, on répondra seulement que les trois opérations identifiées nous semblent également prioritaires (cf. tableau 1, opération O31,

O32 et O33, et, pour plus de détails, le rapport du département, page 97 et suivantes). On insistera néanmoins sur la nécessité de mener à bien les programmes de recherche relatifs au couplage de modèles économiques, biologiques et physiques.

5. La nécessité d'axes finalisés transversaux

Analyse de la Commission d'évaluation

Tout en reconnaissant, d'une part la nécessité de la liberté académique, d'autre part l'effectivité de la structuration par CT et la pertinence des programmes définis au sein de ces derniers (les opérations des CT), la Commission estime que le département gagnerait à choisir quelques thèmes fondamentaux, transversaux aux CT, sur lesquels il concentrerait des moyens matériels et intellectuels importants et diversifiés selon les disciplines et les méthodes. Selon les termes de la Commission, la force du département est aussi dans sa capacité à mettre en œuvre une force de frappe diversifiée, planifiée dans le long terme là où cela s'avère nécessaire, sur quelques questions transversales estimées primordiales.

« Réponse » du département

Les principes directeurs qui ont guidé le département lors de la construction du schéma stratégique 2000-2003 peuvent être résumés en six points :

- (i) Un collectif de recherche principalement orienté vers l'aide à la décision privée et publique (axe stratégique F de l'institut) ;
- (ii) Une organisation des recherches en quatre CT (cf. supra, rubrique 4) avec nomination d'animateurs scientifiques de CT ;
- (iii) Une restructuration des unités et des équipes cohérente avec cette organisation thématique via, notamment, la définition d'unités et/ou d'équipes leader dans chaque CT et un fonctionnement en réseau à partir de ces dernières ;
- (iv) Une certification / valorisation accrue des recherches, en volume et en valeur ;
- (v) Un dispositif d'interface avec le reste de l'institut comprenant notamment une cellule d'appui aux montages de projets européens, une cellule de mise à disposition d'informations sur le contexte socioéconomique et une cellule d'interface avec les autres départements de recherche de l'institut pour la construction de programmes de recherche transversaux ;
- (vi) Une communication interne et externe « en temps réel » via le site web du département.

A l'exception du dispositif relatif à l'interface avec les autres départements dans une perspective d'appui au montage de programmes de recherche transversaux, dispositif qui n'a pas réussi à trouver sa place et qui a été dissous (cf. infra), le département considère que ces

principes directeurs ont été respectés et qu'ils peuvent toujours servir de d'ossature pour le schéma stratégique 2004-2007, avec naturellement des aménagements de façon à remédier aux manques / inconvénients / etc. et en particulier, aux recommandations de la Commission d'évaluation et du Collège de direction.

La volonté explicite de constituer en un même lieu des collectifs disciplinaires d'une taille suffisante centrés autour d'un nombre réduit d'objets répond à l'objectif de développer les capacités d'animation scientifique au sein de chaque unité. On rappellera ainsi que toutes les unités du département, à l'exception des deux plus petites d'entre elles, organisent aujourd'hui des séminaires d'unité. Comme tel n'était pas le cas en 1999, ce point mérite d'être souligné car il reflète la professionnalisation et l'ouverture des unités. Comme plusieurs unités se positionnent, quasi-exclusivement, à l'intérieur d'un seul CT, cette animation scientifique intra unités porte effectivement en germe le risque d'un cloisonnement excessif inter CT, risque renforcé par les initiatives développées à l'échelle du département de façon à assurer la cohérence et l'animation des recherches à l'intérieur de chaque CT (écoles chercheurs, journées scientifiques thématiques du département, conférences biennales en économie de l'environnement et des ressources naturelles d'une part, sur l'organisation industrielle du secteur agroalimentaire d'autre part, etc. ; pour plus de détails, voir le rapport d'évaluation du département, page 35 et suivantes).

A l'observation de la Commission d'évaluation quant au risque que représenterait un cloisonnement excessif entre CT, on répondra d'abord :

- (i) Que le domaine couvert par chacun des quatre CT défini à l'occasion du schéma stratégique 2000-2003 est vaste. Dans le cas du CT1 (Production, marchés et échanges) par exemple, il s'étend du statut juridique des exploitations agricoles aux négociations agricoles multilatérales à l'OMC.
- (ii) Que même si plusieurs unités sont positionnées essentiellement sur un seul CT, tel n'est pas le cas de la majorité d'entre elles qui se situent sur deux, voire trois champs. Plusieurs unités sont ainsi situées simultanément sur les champs 1 et 4 permettant en cela d'intégrer, comme nous y invite la Commission, les préoccupations liées à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'aménagement de l'espace et au développement rural dans les analyses des conséquences des réformes, unilatérales ou multilatérales, de la PAC. Cette intégration est néanmoins insuffisante et améliorer celle-ci est un objectif premier du schéma stratégique 2004-2007. D'autres unités sont situées sur les champs 1 et 2 ce qui leur permet, par exemple, de prendre en compte les aspects liés à la transformation et à la distribution des produits agroalimentaires dans leurs analyses du secteur agricole. Le Laboratoire d'économie forestière (LEF) de Nancy, unité mixte de recherche ENGREF INRA, a bénéficié d'un recrutement important sur les quatre dernières années (pour un solde net de six équivalents temps plein). Cette unité est positionnée sur les champs 1 (production), 2 (transformation) et 4 (environnement et espace dans la perspective de l'analyse de la multifonctionnalité de la forêt). De manière plus générale, on retiendra l'indépendance des recherches menées au sein du CT3 (Consommations alimentaires, risques alimentaires) et, mais dans une moindre mesure, de celles menées au sein du CT42 (Espace). D'où la proposition, explicitée dans le point (iii) ci-dessus, d'une nouvelle structuration en trois CT seulement de façon à réduire ce (relatif) isolement.

- (iii) Qu'il existe aussi, en plus des animations intra unités et intra CT, une animation scientifique inter CT à l'exemple des Journées jeunes chercheurs du département (cf. supra) ou, initiative plus récente, des séminaires de sociologie du département.¹²

En dépit de l'analyse précédente qui vise à montrer que le cloisonnement entre CT n'est sans doute pas aussi fort que le rapport d'évaluation du département et le processus d'évaluation ne le suggèrent - rappelons que la lettre de mission adressée au chef du département demandait explicitement à ce que les recherches soient présentées par CT -, le département partage le point de vue de la Commission quant à l'intérêt de développer un nombre limité de thèmes transversaux aux CT. C'est dans cette perspective qu'il convient de mentionner les initiatives / pistes suivantes :

- (i) En plus de la mission Sociologie qui avait des objectifs plus larges, le département a constitué, à la fin de l'année civile 2001, quatre missions chargées de faire des propositions d'organisation et de structuration de la recherche dans le département autour de quatre thèmes /objets transversaux aux champs thématiques : les Organismes génétiquement modifiés (OGM), les Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), les risques et les politiques contractuelles.¹³ Il reste maintenant à traduire les conclusions de ces missions en véritables orientations / programmes de recherche. Toutes ne déboucheront pas sur des programmes transversaux aux champs, par exemple parce que les besoins de recherche mis en évidence par la mission PECO concernent surtout l'actuel CT1. De façon concrète, suite à la mission sur les politiques contractuelles et aux recommandations de la Commission, a été constitué, à la fin du premier trimestre 2004, un groupe de travail chargé d'examiner la possibilité de la mise en place d'une évaluation quantitative des effets de la réforme de la PAC sur les structures agricoles. Il faut instruire le dossier de l'élargissement de cette question à des propositions (en termes de recherche, d'expertise, de structuration) sur le thème général de l'évaluation des politiques publiques avec, naturellement, une attention plus particulière portée aux politiques agricoles, environnementales, de développement rural, etc. De la même manière, sera mis en place à l'automne 2004 un groupe de travail sur les risques de façon, notamment, à assurer la cohérence des programmes de recherche qui aborderont la question des risques, de leur prise en compte et de leur évaluation, dans les différentes opérations des trois CT (cf. tableau 1).
- (ii) Le département participe activement à la construction de deux des trois programmes fédérateurs de l'institut, sur l'Agriculture et le développement durable (ADD) d'une part, sur l'Alimentation d'autre part.¹⁴ Ces deux programmes fédérateurs nécessiteront de mobiliser des compétences des disciplines biotechniques et des disciplines des sciences économiques et sociales actuellement positionnées sur les quatre CT du département. Le programme ADD fera appel aux chercheurs situés sur les champs 1 et 4, y compris ceux qui travaillent sur les territoires et le développement local. Le programme Alimentation fera appel aux chercheurs inscrits dans les actuels champs 2 et 3, notamment parce qu'il convient de ne pas se limiter aux aspects relevant des

¹² Illustration « exemplaire » de l'animation scientifique inter CT, l'organisation d'une des journées sur l'économie de la production par un chercheur spécialisé en économie de l'environnement.

¹³ Les rapports de ces quatre missions thématiques sont disponibles sur le site web du département.

¹⁴ Le troisième programme fédérateur n'inclut pas les aspects relevant des sciences économiques et sociales. Ajoutons que le département est déjà fortement impliqué dans plusieurs programmes transversaux de l'institut, dans un cadre relevant néanmoins plus de la pluridisciplinarité que de l'interdisciplinarité. Ces programmes transversaux recouvrent très souvent plusieurs champs thématiques du département ; tel est le cas, par exemple, des programmes Porcherie verte ou Pour et sur le développement régional (PSDR).

pratiques alimentaires (comportement du consommateur final) en élargissant aux rôles potentiels de tous les acteurs de la filière alimentaire en matière de sécurisation des produits, de construction / signalisation de la qualité, etc. (comportement des acteurs des filières agroalimentaires).

- (iii) En liaison directe avec le point précédent, le département propose d'ailleurs une nouvelle organisation des recherches en trois CT seulement avec, à l'intérieur de chaque nouveau CT, un nombre réduit d'opérations (cf. tableau 1 et pour plus de détails, le rapport d'évaluation du département, page 85 et suivantes). Le premier CT regrouperait les recherches sur la consommation, la distribution et la transformation des produits agroalimentaires avec un objectif général que l'on peut résumer ainsi : comprendre les mécanismes d'élaboration, de différenciation et de la signalisation des aliments et leurs conséquences en matière d'organisation des filières agroalimentaires. De manière plus directe, l'objectif est de mieux intégrer dans les recherches sur les pratiques alimentaires les stratégies des acteurs de la production, de la transformation et de la distribution et, réciproquement, de tenir compte dans les recherches en organisation industrielle des considérations liées à la demande du consommateur final. Dans le même esprit, le regroupement au sein du nouveau CT3 des recherches relatives aux relations « sciences - société », recherches auparavant « éclatées » dans les actuels CT3 et CT4, procède de la volonté de développer les confrontations et les collaborations entre économistes, juristes et sociologues intéressés par les questions relevant de l'analyse des risques collectifs (i.e., essentiellement abordés d'un point de vue « citoyen »), de l'application / applicabilité du principe de précaution, etc. Dans cette perspective, le département organise, en décembre de cette année, une conférence sur ce thème qui associera économistes, juristes et sociologues.

En résumé, c'est donc par le biais (i) des missions et groupes de travail du département relatifs à l'évaluation des politiques publiques et à la problématique du risque, (ii) des programmes fédérateurs de l'institut ADD et Alimentation, et (iii) du regroupement des recherches du département en 3 champs thématiques et 21 opérations (cf. tableau 1) que le département cherchera à répondre à la demande de la Commission sur la nécessité / l'intérêt de « transversalités inter champs thématiques ». En outre, nous proposons qu'un chef adjoint du département ait pour mission principale le suivi et le développement de l'animation scientifique intra et inter CT. Le département propose que cette responsabilité soit confiée à Alban Thomas, DR2 dans l'UMR LEERNA de Toulouse. Jean-Pierre Butault (UMR d'économie publique de Paris Grignon) cesserait d'exercer la fonction de chef adjoint, tout en restant chargé de mission auprès de la direction du département pour toutes les questions relatives aux relations avec le Ministère en charge de l'agriculture et les professionnels du milieu agricole. Bertrand Schmitt (UMR CESAER de Dijon) resterait chef adjoint, en charge notamment du suivi du programme fédérateur Alimentation, et le chef du département assurerait le suivi du programme fédérateur ADD.

6. La diversité, un atout à étayer

Analyse de la Commission d'évaluation

La Commission insiste sur la richesse de réunir au sein d'une même structure (le département), des économistes, des gestionnaires, des sociologues, des historiens et des juristes (ces derniers sous la forme d'associés). Elle s'inquiète néanmoins du risque d'étiollement de certaines disciplines, notamment l'histoire économique. La Commission souligne positivement que l'économie est présente sous la forme de différentes approches méthodologiques et de différents courants de pensée. Cette diversité des disciplines, des méthodes et des courants est un atout qu'il convient d'affirmer davantage en renforçant les collaborations transversales (cf. rubrique 5 ci-dessus). Néanmoins, la Commission partage le point de vue de la direction du département (exprimé avec force depuis que cette direction est en place) quant à la nécessité de former des noyaux disciplinaires de taille minimale. Elle ajoute qu'en deçà de ce seuil, la seule façon de recruter est de placer les nouvelles recrues, soit par des conventions, soit par des UMR, dans leur « milieu disciplinaire naturel ».

« Réponse » du département

Au 1^{er} janvier 2003, le département (agents INRA) était composé d'économistes pour 79,1 %, de sociologues pour 11,2 %, de gestionnaires pour 5,0 %, d'historiens pour 4,2 % et de juristes pour 0,5 %. Les poids relatifs des disciplines minoritaires sont légèrement différents lorsque sont pris en compte les associés (toutes formes d'associations comptabilisées) : le département compte alors 77,9 % d'économistes, 8,5 % de sociologues, 5,7 % de gestionnaires, 3,2 % d'historiens et 4,7 % de juristes (pour plus de détails, voir le tableau 2.1 du rapport d'évaluation du département, page 7).

La première discipline du département est donc, et de loin, l'économie. Cette dernière est présente au travers de diverses sous disciplines économiques, des courants dits dominants (économie de la production, économie publique, économie internationale, économie du développement, économie industrielle, économie de l'innovation, économie de la consommation, économie de l'environnement et des ressources naturelles, économie spatiale et régionale, économie du travail, etc.) et des courants dits minoritaires (économie de la régulation, économie des institutions, économie des conventions, économie des coûts de transaction, etc.). Quelles que soient la ou les sous disciplines économiques, un même principe guide la structuration des recherches, i.e., la constitution en un même lieu de collectifs d'une taille minimale autour de mêmes objets de façon à assurer l'animation scientifique et l'assimilation des progrès des connaissances relevant de la ou des sous disciplines concernées. Cette présentation des sous disciplines économiques sur une base énumérative ne doit pas laisser croire que les méthodologies sont toujours spécifiques à chaque sous discipline. Les cadres d'analyse des courants dominants sont le plus souvent de nature microéconomique, définis à partir d'une représentation des ensembles de production et/ou de consommation et d'hypothèses quant aux comportements des agents, et leur validation empirique nécessite le recours à diverses méthodes d'estimation des paramètres technologiques et/ou comportementaux (programmation linéaire, programmation mathématique, économétrie, etc.). Les cadres d'analyse des courants minoritaires présentent également de nombreux points communs, sources d'économie d'envergure qui justifient à nouveau la constitution de collectifs d'une taille minimale sur un même site ayant des

compétences disciplinaires relevant de ces courants minoritaires. C'est sur cette base que le département a cherché à renforcer l'unité MOISA de Montpellier positionnée en économie institutionnelle de façon à constituer, aux côtés des deux unités de Toulouse (nouvelle économie industrielle) et d'Ivry-sur-Seine (nouvelle économie industrielle et gestion industrielle), un troisième collectif ayant également pour objet de recherche principal la transformation et la distribution des produits agroalimentaires mais ici analysées avec les outils de l'économie institutionnelle. Ceci s'est fait par renforcement interne (recrutements) et externe (création d'une UMR). Dans une perspective dynamique, la priorité du schéma stratégique 2004-2007 en économie est d'assurer la viabilité des collectifs de recherche en économie de la production, économie publique et économie internationale appliquées aux structures, aux marchés et aux échanges agricoles. Compte tenu de la difficulté à trouver en dehors de l'institut des compétences, individuelles et collectives, centrées sur ces disciplines / thèmes, ceci devra prendre, pour une large part, la forme de recrutements internes. On veillera à ce que ces recrutements incluent des aspects non strictement marchands de façon à intégrer les dimensions environnementales et territoriales dans les analyses, en liaison avec les recherches actuelles menées au sein de l'actuel CT4 et dans la perspective d'un « couplage » des dimensions biotechniques d'une part, économiques et sociales d'autre part.

La deuxième discipline du département est la sociologie. Sur ce point, la priorité du schéma stratégique 2004-2007 est d'achever la structuration de la sociologie dans le département, structuration qui a commencé par l'identification d'un nombre réduit de thématiques prioritaires (agriculture, environnement et espace ; alimentation ; appartenances territoriales ; science, innovations et risques collectifs) et l'identification simultanée de collectifs de sociologues ayant ces thématiques comme objet privilégié d'application de leurs recherches. C'est dans ce cadre qu'ont été créées, au premier janvier de l'année 2003, les deux unités MONA et TSV d'Ivry-sur-Seine qui ont pour thématique principale de recherche, respectivement l'analyse sociologique des relations entre l'agriculture, l'environnement et l'espace et l'analyse sociologique des relations entre la science et la société. C'est aussi dans ce contexte et cet objectif de structuration qu'ont été définis les profils de recrutement de sociologues depuis 2002 et que devront être définis ceux de la période quadriennale 2004-2007. Trois remarques additionnelles :

- (i) D'autres thématiques que celles identifiées ci-dessus méritent sans nul doute un investissement en sociologie de la part du département même s'il n'a pas été possible, à ce jour, d'identifier un noyau de chercheurs « à mettre en face ». Il en est ainsi, notamment, de la thématique « sociologie et agriculture » qui doit être instruite compte des enjeux socio-économiques et des questions de recherche que ces derniers soulèvent : transmission des exploitations agricoles, identité professionnelle des agriculteurs, modèles de production, travail en agriculture, etc. La proposition qui est faite est de centrer l'attention sur les questions relatives au métier et au statut des agriculteurs dans un contexte où ces derniers ne représentent plus qu'une part très faible, en outre continuellement décroissante, de l'emploi et de la population, y compris dans les zones rurales (cf. tableau 1, opération O21 du nouveau CT2).¹⁵
- (ii) Privilégier la structuration des recherches en sociologie selon la démarche rapidement esquissée ci-dessus ne signifie pas unicité des profils, des modèles, des courants,

¹⁵ Le rapport d'évaluation du département (pages 92 et 93) explicite les motivations qui sous-tendent l'affichage de cette priorité. Cette dernière avait clairement été identifiée par le groupe de travail de la mission sociologie.

etc. Les recrutements en sociologie réalisés pendant les quatre années d'application du schéma stratégique 2000-2003 illustrent cette diversité des postures et des approches méthodologiques, en plus, naturellement, de la variété des thématiques d'application. Le principe intangible est, comme pour les économistes, la nécessité de satisfaire au mieux aux deux missions, i.e., la production de connaissances certifiées et les missions relevant de l'activité contractuelle, de l'encadrement de thèses, de l'animation scientifique, du transfert et de la vulgarisation, etc.

- (iii) Pour définir sa politique en matière de structuration de la sociologie dans le département, ce dernier s'est appuyé sur le travail de la mission Sociologie (rapport disponible sur le site web du département). Cette mission, qui a mobilisé la quasi-totalité des sociologues du département, souhaite, naturellement, un accroissement très significatif de la proportion de sociologues et donc, en raisonnant à effectifs constants, une augmentation très substantielle de leur nombre. Le pourcentage de 20 % a été avancé oralement lors de la présentation du rapport de la mission sociologie au CSD : en raisonnant sur un effectif de 200 unités environ, cette proportion représente une augmentation des effectifs de sociologues d'un peu moins de 20 unités relativement à aujourd'hui (de 22,5 à 40). Il sera très difficile de satisfaire cette demande par le seul biais de recrutements internes. En pratique, le développement de la sociologie doit maintenant associer des recrutements internes au sein des collectifs de sociologues identifiés de façon à ce que ces derniers atteignent une taille minimale de viabilité (que l'on peut fixer aux environs de quatre scientifiques) et renforcement externe par le biais d'associations individuelles mais surtout collectives, notamment sous la forme d'UMR. La proportion de sociologues « du » département diminue de 11,2 % à 8,5 % quand on passe d'un calcul sur les seuls agents INRA à un calcul qui tient compte des associés, alors que la même opération ne modifie pas le pourcentage d'économistes. Plus concrètement, le département compte 88 économistes associés (dont 55 via les UMR) pour seulement 4,5 sociologues associés (dont 2 via les UMR). Il y a clairement un effort à faire pour accroître le nombre de sociologues associés au département.

Le droit n'est présent dans le département que via les unités associées de juristes. En pratique, le problème est ici de « faire travailler » les juristes sur les thématiques du département. C'est donc un problème d'incitations et d'insertion dans les programmes de recherche du département et/ou de l'institut qu'il nous faut résoudre. D'ores et déjà, il est possible de dire que les unités associées de juristes de Limoges et de Nancy ont travaillé à définir des orientations de recherche qui s'inscrivent dans différentes opérations des nouveaux CT.

La gestion est présente essentiellement dans les unités positionnées sur l'actuel CT2 (Transformation et distribution des produits agroalimentaires). L'insertion des gestionnaires de l'actuel CT2, qu'ils soient agents INRA ou membres non-INRA des UMR, ne pose pas de problème particulier dans la mesure où les cadres d'analyse et les outils utilisés sont proches de ceux employés par les économistes industriels du même CT (on peut regrouper la gestion industrielle et l'économie industrielle sous le terme commun d'organisation industrielle). En pratique, la question à instruire au niveau de la gestion est celle de l'opportunité, ou pas, à reconstruire un collectif de gestionnaires de l'exploitation agricole. Tâche difficile compte tenu qu'il est nécessaire de repartir pratiquement de zéro, que les priorités ne sont pas claires (s'agit-il d'un besoin de recherche et/ou d'un besoin d'ingénierie, notamment en vue d'un

appui aux disciplines biotechniques ?), que le vivier universitaire où il serait possible de trouver des compétences en gestion de l'exploitation agricole est très réduit, etc.

Reste la question de l'histoire présente dans le département sous la forme de quelques scientifiques, dans plusieurs unités, sur plusieurs thématiques. Compte tenu de cette dispersion thématique et géographique, l'animation scientifique en histoire est faible à l'intérieur du département (ce qui ne signifie pas que les historiens ne sont pas insérés dans des réseaux disciplinaires extérieurs). Ceci ne plaide pas pour une structuration et un développement en interne de l'histoire à l'exemple de ce qui se construit aujourd'hui en sociologie (cf. supra). Le problème est alors d'assurer aux historiens du département des conditions de travail « équivalentes » à celles de leurs collègues économistes ou sociologues, en particulier des perspectives de carrière similaires.

7. Faire émerger de nouvelles questions

Analyse de la Commission d'évaluation

La Commission souligne positivement le fait que le département fait preuve d'une capacité à prendre en compte les changements des priorités, l'émergence de nouvelles questions, les diverses formes de la demande sociale, etc. Elle note cependant que le département a surtout un comportement d'adaptation de son offre de recherche (capacité de réaction) plus qu'un comportement de propositions (genèse endogène de thématiques / questions nouvelles dans une perspective plus « proactive »). Plaidant pour une plus forte endogénéisation du questionnement, la Commission estime qu'il ne lui revient pas de proposer elle-même de nouveaux thèmes ou de nouvelles directions. Elle suggère néanmoins les pistes suivantes :

- (i) Les questions d'hétérogénéité sociale, d'identité professionnelle, de pauvreté, de justice, d'éthique.
- (ii) Les phénomènes du sous développement en relation avec d'autres institutions spécialisées sur ces thématiques.
- (iii) L'analyse comparée des grandes agricultures à l'échelle du monde (ne serait-ce que pour parfaire la compréhension des échanges, du fonctionnement des marchés et des politiques agricoles).
- (iv) La construction de scénarii sur l'agroalimentaire de l'avenir, ses évolutions globales, le déplacement du pouvoir de marché vers les grandes enseignes de la distribution, le développement d'une agriculture contractuelle.
- (v) Une économie politique de l'activité agricole, en particulier en vue d'une analyse globale, s'appuyant sur la diversité des disciplines et des méthodes, des subventions publiques à l'agriculture.

Par ailleurs, la Commission souligne l'importance à réinvestir certains thèmes traditionnels.

« Réponse » du département

On ciblera plus précisément la réponse sur la dernière partie des observations de la Commission (nouvelles questions à explorer et thèmes plus anciens à réinvestir) dans la mesure où la critique relative au caractère essentiellement réactif de la stratégie de recherche du département en termes d'identification de thématiques ne nous semble pas totalement justifiée. Il nous semble même que le département a su (sait) investir dans des disciplines et des thématiques nouvelles alors que ces dernières ne faisaient pas encore (ne font pas encore) l'objet d'une demande sociale forte et constituée. C'est ainsi que le département a progressivement investi les champs suivants :

- A partir du début de la décennie 1980, l'économie publique et l'économie internationale appliquées aux marchés et aux politiques agricoles ; l'économie, l'histoire et la sociologie de l'alimentation, des pratiques et des comportements alimentaires ; l'économie et la sociologie de l'environnement et des ressources naturelles ;
- A partir du début de la fin de la décennie 1980 / début de la décennie 1990, l'économie industrielle et la gestion industrielle appliquées aux industries agroalimentaires ; l'économie spatiale et régionale appliquée à l'espace et aux territoires ruraux ;
- A la fin de la décennie 1980 et plus particulièrement sur la période soumise à évaluation, la théorie économique des contrats appliquée aux secteurs agricoles et agroalimentaires ; la modélisation économique en équilibre général calculable appliquée aux secteurs agricoles et agroalimentaires ; l'économie industrielle appliquée à la grande distribution alimentaire ; la sociologie des risques collectifs et des relations science / société ; le couplage de modèles économiques et biophysiques appliqué à des questions environnementales (pollutions diffuses d'origine agricole, irrigation, gaz à effet de serre et réchauffement climatique) ; la sociologie des appartenances territoriales.

En ce qui concerne les cinq thématiques à investir (ou à réinvestir), le département propose une réponse sous les trois titres suivants :

- Les points (ii) et (iii) portent sur les questions du développement et peuvent être traités conjointement. Une prise en compte sérieuse de ces questions importantes au sein du département ne peut pas être envisagée sans tenir compte de ce qui se fait dans les instituts plus particulièrement dédiés à ces thématiques, ni sans qu'un rapprochement institutionnel n'ait été engagé. Il faut donc laisser le temps de l'instruction d'un dossier très vaste et très complexe. Concrètement, nous proposons d'engager une réflexion approfondie au cours des deux premières années du schéma stratégique 2004-2007 de façon à déboucher, à mi-parcours (fin de l'année civile 2005), sur une proposition structurée tenant compte des éventuelles évolutions institutionnelles. Sans anticiper sur le résultat de cette réflexion, il nous apparaît a priori qu'une entrée par grands ensembles géographiques n'est pas l'angle d'attaque le plus pertinent pour des économistes et/ou des sociologues. Une entrée par grandes thématiques est vraisemblablement préférable. En outre, les thèmes à traiter devront s'appuyer sur les compétences déjà en place dans le département et

être définis en faisant évoluer les champs d'application vers les pays en développement et/ou en tirant les conséquences pour ces derniers des résultats acquis par ailleurs. Ainsi, pourrait être développé, dès maintenant, des travaux visant à examiner les impacts pour l'agriculture et l'agroalimentaire des pays en développement des politiques des pays développés, de leurs positions dans les négociations internationales, de leurs pratiques en matière d'échanges, etc.

- Les points (i) et (v) soulèvent des questions et des enjeux sociaux considérables dont le département a bien conscience. Bien que probablement insuffisamment développés et/ou structurés, les travaux sur ces thèmes ne sont pour autant pas inexistantes aujourd'hui. Les questions d'éthique et de justice sont déjà analysées dans plusieurs recherches ; celles de l'identité professionnelle et de l'hétérogénéité sociale sont appelées à se développer au titre des opérations O21 et O23 du nouveau CT2 (cf. tableau 1 et, pour plus de détails, les pages 92 et 94 du rapport d'évaluation du département). La réorientation en cours des thématiques de l'unité LEA de Paris vers l'analyse des inégalités sociales et spatiales devrait conduire à une plus grande prise en compte de ces questions. L'économie politique de l'agriculture est également déjà abordée via les analyses de la PAC et de ses réformes, plus généralement les analyses des politiques agricoles et des accords agricoles multilatéraux. A titre d'illustration, on mentionnera ici la sortie, à la fin de l'année 2004, d'un ouvrage de synthèse sur les soutiens publics en agriculture, ouvrage coordonné par un chercheur du département et comprenant de nombreux chapitres écrits par des scientifiques de ce dernier. Des analyses similaires sont également développées autour des questions des politiques d'aménagement du territoire et du développement rural (Opération O36 du nouveau CT3 ; cf. tableau 1). Au total, il nous semble donc que la suggestion de la Commission traduit plus un manque de structuration et de lisibilité qu'une absence de travaux. Nous devons travailler à cette structuration et à cette lisibilité.
- Pour ce qui est du point (iv), le département considère qu'il n'est pas dans ses missions de mener en son sein des travaux de prospective sur ces thèmes, même s'il peut être amené à y participer activement. En revanche, les différents travaux menés au sein du département sur les pouvoirs de marché, les contrats, les évolutions de la grande distribution, etc. devraient pouvoir éclairer les questions posées ici par la Commission. En pratique, c'est là encore probablement plus une question de structuration et de lisibilité à destination du transfert et de la diffusion qui est posée. Des opérations semblables à celles menées sur la PAC et l'OMC, l'analyse du monde rural et des politiques qui lui sont dédiées, etc. pourraient être organisées de façon à accroître la visibilité et la diffusion des recherches : journées « grand public » de présentation des résultats des recherches menées au sein du département ; mobilisation de ressources autour de grandes sources statistiques (à l'occasion de leur mise à disposition) pour proposer des mises à plat factuelles des grandes évolutions structurelles du secteur agroalimentaire, de ses nouveaux enjeux,¹⁶ etc.

¹⁶ A l'image de ce qui est fait à partir du Recensement général de l'agriculture (RGA) ou du Recensement général de la population (RGP).

8. Les structures de la recherche

Analyse de la Commission d'évaluation

La Commission encourage le regroupement des chercheurs sur un plus petit nombre de sites (notamment de façon à atteindre une masse critique suffisante), l'ouverture accrue sur l'extérieur, en France et à l'étranger, et le développement des relations avec les autres départements de recherche de l'institut à l'initiative du département. En relation avec ce point, la Commission s'interroge sur la grande faiblesse des relations entre voisins au sein de la Direction scientifique SED (Société, économie et décision), notamment avec le département SAD. Enfin, elle souligne, à nouveau (cf. rubrique 5), les retombées positives de la structuration en CT (soulignant au passage son accord avec le regroupement proposé pour le prochain schéma stratégique en 3 CT seulement ; cf. tableau 1) tout en veillant à éviter un cloisonnement excessif entre CT et favoriser l'émergence de thèmes transversaux inter CT.

« Réponse » du département

Le département, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, partage le point de vue de la Commission quant à la nécessité d'une structuration sous la forme de collectifs disciplinaires de taille suffisante autour des mêmes objets / thèmes. La Commission demande un effort additionnel sous la forme d'un regroupement en un nombre réduit de sites. Rappelons quelques chiffres. Le département compte 17 unités de recherche, dont 8 UMR, implantées sur 9 centres : en commençant par l'ouest, Rennes, Nantes, Paris, Versailles, Nancy, Dijon, Clermont, Avignon, Montpellier et Toulouse. A ces unités, il convient d'associer les 2 unités associées de juristes (Limoges et Nice) et la présence d'agents du département au sein de l'unité des Antilles du département EA (Environnement et agronomie).¹⁷ Les différentes unités de recherche ont toutes une orientation thématique dominante, quoique non exclusive. Plus que la dispersion des unités sur un nombre trop élevé de sites, c'est surtout l'hétérogénéité de la taille des unités et à l'intérieur de celles-ci, des collectifs disciplinaires, qui pose problème. A l'occasion du schéma stratégique 2000-2003, le département est parvenu, sans difficultés majeures, à fermer l'unité de Lille (1 chercheur et 2 ingénieurs). Il travaille aujourd'hui à la fermeture de l'unité du Mans (1 chercheur et 3,5 ingénieurs), fermeture qui devrait être effective au 1^{er} janvier 2005 au plus tard. Dans les deux cas, le département a profité d'une demande de mobilité du directeur de l'unité pour faire évoluer la structure. En pratique, il ne reste donc plus, à l'exception du cas spécifique des Antilles, que deux unités ne satisfaisant pas au critère de la taille minimale disciplinaire, l'unité de Theix d'une part, l'unité de Nantes d'autre part.

- (i) La particularité de l'unité de Theix est de n'être composée que d'ingénieurs, en outre en nombre faible (trois). Il n'est pas réaliste d'envisager un développement de l'unité par le recrutement interne de jeunes chercheurs et compte tenu de la thématique de l'unité (économie de la production bovine), la mobilité de chercheurs plus confirmés est peu probable. En pratique, la viabilité de l'unité doit être recherchée par le montage de programmes / projets communs avec les chercheurs d'autres départements également présents sur le site de Theix, notamment ceux de l'unité de recherche sur les herbivores (URH) du département

¹⁷ Pour plus de détails, voir le rapport d'évaluation du département, page 8 et suivantes.

PHASE. Dans ces programmes, l'association de scientifiques d'autres unités du département (Rennes, Toulouse, etc.) doit être recherchée de façon à accroître le pool de compétences mobilisables. Cette voie privilégiée de renforcement n'exclut pas, naturellement, les autres formes de collaborations ou d'associations avec d'autres structures non-INRA également présentes sur Clermont-Ferrand, le CEMAGREF par exemple.

- (ii) La situation de l'unité de Nantes est différente puisqu'elle compte 2 chercheurs (1 DR et 1 CR) et 4 ingénieurs (en comptabilisant les arrivées des ingénieurs du Mans). Le « problème » est ici celui de la diversité des approches et des thématiques, problème qu'il convient de circonvenir par un renforcement des liens qui existent déjà avec les chercheurs de l'unité de Rennes (économie de la production agricole et économie internationale appliquée aux échanges et aux politiques agricoles).

Pour ce qui est du deuxième point relatif à l'invitation à s'ouvrir davantage sur l'extérieur, on s'autorisera à ne pas être totalement d'accord avec la Commission. Il nous semble au contraire que l'ouverture du département vers l'extérieur est réelle, en outre en constante augmentation, et que les incitations mises en place par le département pour encourager cette ouverture ont été, et sont toujours aujourd'hui, suivies d'actes. Avant d'illustrer ceci, mentionnons les points sur lesquels doivent porter les efforts sur le moyen terme : en premier lieu, réduire l'hétérogénéité des unités / des chercheurs en matière d'ouverture de façon à accroître la reconnaissance par les pairs des unités et/ou des chercheurs aujourd'hui insuffisamment ouverts sur l'extérieur et par ce biais, amener ces unités et/ou ces chercheurs à rester en prise avec les évolutions les plus récentes de la recherche et à mieux valoriser leur production (cf. rubrique 3) ; en deuxième lieu, travailler à la définition d'une politique scientifique extérieure au niveau du département, en partant des initiatives des unités mais en faisant en sorte que cette politique départementale ne se limite pas à la somme des actions des unités et/ou des chercheurs. Ce dossier doit être instruit pendant les deux premières années 2004 et 2005 de façon à faire une proposition à mi-parcours du nouveau schéma stratégique.

Quelques illustrations de l'ouverture du département sur la communauté scientifique nationale et internationale :

- (i) Sur un total de 17 unités de recherche, 8 sont des UMR et 7 de celles-ci ont été créées pendant la période d'application du schéma stratégique 2000-2003 (rapport d'évaluation du département, page 8 et suivantes).
- (ii) Organisation de séminaires scientifiques internationaux, dont deux sur une base régulière (biennale), les conférences internationales sur l'organisation industrielle et les industries agroalimentaires d'une part, les conférences internationales sur l'économie des ressources et de l'environnement d'autre part (page 35).
- (iii) Participation des unités et/ou des chercheurs à plusieurs GDR et/ou GIS et sur les quatre dernières années, création, en collaboration, de trois nouveaux GIS : le GIS économie forestière en 2000, le GIS CEREL (Centre européen de recherche et d'enseignement sur le lait) en 2001 et le GIS politique commerciale en 2002 (pages 36 et 37).
- (iv) Sur la période quadriennale 1999-2002, près de 40 % des ressources contractuelles du département correspondent à des financements européens (page 27 et suivantes).

(v) Etc.

Pour ce qui est du troisième point relatif au développement des relations avec les autres départements de l'INRA à l'initiative du département, on rappellera d'abord la forte implication du département dans un nombre important d'initiatives transversales associant plusieurs départements :¹⁸ expertises collectives ATEPE (Agriculture, territoire et environnement dans les politiques européennes) et Capacités de stockage en carbone des sols agricoles, exercices de prospective, programmes de recherche PSDR (Pour et sur le développement régional), programmes transversaux Aide à la décision, Comportement des consommateurs, Impact, acceptabilité et gestion des innovations variétales, Porcherie verte, Production fruitière intégrée, Variétés rustiques et itinéraires techniques à bas niveaux d'intrants, etc. (cf. rapport d'évaluation du département, page 37 et suivantes). Mais il est vrai, outre qu'il s'agit plus d'actions pluridisciplinaires que réellement interdisciplinaires, que le département est trop rarement à l'initiative de ces actions. C'est la raison pour laquelle le choix a été fait de s'impliquer fortement dans la construction de deux des programmes fédérateurs de l'institut de façon à ce que le département, ses unités et ses chercheurs puissent être réellement force de propositions de recherches transversales au minimum pluridisciplinaires, si possible et quand cela est pertinent, interdisciplinaires (cf. rubrique 5).

Pour ce qui est du dernier point relatif à la faiblesse des relations avec le département SAD, on ne cachera pas l'évidence par la mise en avant de quelques collaborations, à l'exemple des travaux communs sur la multifonctionnalité de l'agriculture ou l'organisation conjointe de séminaires de la SFER (Société française d'économie rurale). On se limitera à répondre que les directions des deux départements se rencontreront, en juillet de cette année, dans le cadre d'une présentation croisée des schémas stratégiques des deux départements. L'objectif de cette journée de juillet est d'identifier les thématiques d'intérêt commun dans les schémas des deux collectifs de façon à assurer la cohérence entre ces derniers, dans les deux aspects : complémentarité et collaboration.

9. La gestion des ressources intellectuelles et des carrières

Analyse de la Commission d'évaluation

En pratique, l'analyse de la Commission sous cette rubrique 9 reprend la classification, établie sous la rubrique 3, de la population des chercheurs en quatre catégories en « précisant » les souhaits / les attentes relatifs à chaque catégorie :

- (i) Poursuivre et développer les efforts de réintégration des chercheurs dont l'activité est peu ou pas visible (quatrième catégorie) ;
- (ii) Inciter les chercheurs qui, en dépit de la modestie de leur production académique, ont une activité importante sur les autres missions à accroître le niveau de la valorisation des recherches (troisième catégorie) ;

¹⁸ Cette implication a peut-être été sous-estimée par la Commission d'évaluation compte tenu de la manière dont s'est déroulée l'évaluation (attention portée essentiellement, conformément à la lettre de mission adressée au chef du département, aux CT).

- (iii) Encourager les chercheurs reconnus sur le plan académique mais qui ne sont que superficiellement en relation avec les objets du département à s'intéresser à ces derniers (première catégorie).

La Commission encourage la direction du département à poursuivre et développer les efforts qui sont faits en faveur des jeunes chercheurs. Elle pose la question de l'intérêt d'un recrutement externe, au niveau de directeur, de chercheurs très qualifiés sur des objets du département afin d'encourager le développement d'orientations thématiques nouvelles. Elle termine en soulignant qu'il ne faut pas s'inquiéter du départ d'excellents chercheurs mal intégrés dans la mesure où ces départs peuvent être remplacés par des entrées de haut niveau.

« Réponse » du département

Nous avons déjà répondu, à l'occasion de la rubrique 3, à plusieurs remarques ici répétées sous la rubrique 9. Nous souhaitons simplement ajouter deux compléments :

- (i) Il est naturellement possible d'envisager le recrutement, au niveau de directeur, de chercheurs très qualifiés sur des objets du département afin d'encourager le développement d'orientations thématiques nouvelles. L'expérience passée montre toutefois la très grande difficulté de telles opérations, notamment parce qu'il existe peu de chercheurs français confirmés et reconnus sur des thématiques relevant des priorités de l'institut et du département et parce qu'il est plus que difficile, pour des raisons de rémunérations en particulier, d'attirer des chercheurs étrangers très qualifiés.
- (ii) La commission sous-estime, du moins selon nous, les effets négatifs induits par le départ des excellents chercheurs, i.e., les mieux reconnus sur le plan académique. D'abord parce que ces départs ne concernent pas que des chercheurs mal intégrés, i.e., non inscrits sur des objets et des thèmes du département. Ensuite parce que le remplacement de ces chercheurs par des entrées de haut niveau n'est pas chose aisée (cf. point (i) ci-dessus). Enfin, parce que le signal en direction des plus jeunes chercheurs peut être négatif dans la mesure où ces derniers, au minimum un certain nombre d'entre eux, sont enclins à croire qu'il leur sera difficile d'être reconnus en tant que « producteur de connaissances » s'ils réalisent leur carrière de chercheur au sein du département compte tenu en particulier du caractère de plus en plus concurrentiel du marché des jeunes chercheurs économistes. Rappelons ici que très nombreux sont ceux qui réussissent l'agrégation du supérieur en économie avant 35 ans.